



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Thomas DESMETTRE, Mme Marie BELLANGER, Mme Sandrine DELSALLE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

MM. Bernard BATAILLE, François CARTIGNY, Guillaume COSTA, Mme Marycke CUYPERS, M. Nicolas DELATTRE, Mmes Nathalie DERYCKE, Emmanuelle DUPREZ, M. Pascal GHEYSENS, Mme Florence GOSSART, MM. Romain KALLAS, Stéphane LEBON, Mme Laurence LEPLAT, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Isabelle TASSART, Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Franck TRAJBER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jérémie STELANDRE (pouvoir à M. DURAND, Maire), Mmes Véronique CANONNE (pouvoir à Mme CUYPERS), Cécile DA SILVA (pouvoir à Mme TASSART), Constance DUBUS (pouvoir à Mme DEBOSQUE), Nathalie GILMANT (pouvoir à Mme DELSALLE), Anthony PODGORSKI (pouvoir à M. COSTA), Mme Christel WILOT (pouvoir à Mme CHAMPAULT).

Absente : Mme Véronique HOSTI.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Bonsoir à tous, Voilà, il y a quelques absents, j'ai repris quelques dispositions là dans l'urgence. Il y a une bonne paire d'absents liés à la crise Covid, une bonne partie de nos collègues sont au fond de leur lit. Donc ça repart, c'est pour cela que nous avons pris les dispositions notamment au centre petite enfance où, même si l'obligation n'est pas portée, nous avons donc conseillé au personnel, aux agents municipaux, de porter le masque et j'ai pris aussi la décision, avec Marie BELLANGER, dans le cadre des accueils de loisirs, que les animateurs reportent le masque, parce qu'on repart en flambée. J'ai été amené à prendre certaines décisions, si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas. Deuxièmement, vous avez aussi le procès-verbal du dernier conseil municipal, y a-t-il des observations particulières concernant ce procès-verbal ? Je le considère adopté à l'unanimité, merci.

1-Installation d'une Conseillère Municipale

L'article L.270 du Code électoral dispose : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

- M. Quentin ADAIRE a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal à compter du 15 mars 2022.
Mme Emmanuelle DUPREZ a vocation à siéger au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire : Donc je commence l'ordre du jour par l'installation d'une nouvelle conseillère municipale qui n'est pas une nouvelle parce qu'elle est ancienne. Voilà, c'est Manu DUPREZ qui faisait partie de l'équipe de 2014 – 2020. Manu n'avait pas voulu renouveler son mandat, parce que nous étions entièrement satisfaits de son engagement citoyen, mais elle était appelée à déménager. Voilà, et comme elle se plaît trop bien à Mouvaux, elle finira ses vieux jours à Mouvaux. Donc, Manu j'ai le plaisir de te redonner, mais tu l'as dans ta longue collection, donc le règlement intérieur et le petit insigne, ce n'est pas une découverte pour toi, je ne sais pas où tu étais positionnée au dernier conseil, tu étais où ? Là-bas en face ? Là, tu auras une autre vue. Manu a pris la place donc de Quentin qui lui, est parti dans sa Normandie natale, pour une opportunité professionnelle.

2-Composition des commissions municipales – Ajustement

Par délibération en date du 8 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé la composition des commissions municipales thématiques, telles que définies à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de la modification apportée dans la composition du Conseil Municipal, il y a lieu d'ajuster le tableau des commissions ci-joint.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la composition des commissions, sachant que celle-ci doit respecter également la circulaire du 21 février 2008 du Ministre de l'Intérieur en matière de pluralité des représentations.

M. le Maire : Le deuxième point de l'ordre du jour appelle donc la composition des commissions municipales, comme d'habitude, Emmanuelle tu choisiras où tu veux siéger. On adapte en fonction des souhaits, des orientations des uns et des autres, rien n'est figé dans le marbre au niveau des compositions des commissions municipales. Qui plus est elles sont ouvertes à toutes et à tous, vous pouvez participer au débat mais vous ne pouvez pas émettre d'avis à la fin. S'il y a une commission avec un ordre du jour qui vous plaît bien, vous pouvez y aller.

3-Compte de gestion 2021 Budget principal Ville

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après avis favorable de la Commission Finances - Contrôle de Gestion, en date du 19 mars 2022, il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. BLOUIN : Donc, il vous est proposé, après avoir respecté la procédure et après avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 19 Mars 2022, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorerie municipale, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de votre part.

M. le Maire : Y a-t-il une suggestion particulière, une prise de parole ? Non ? Le compte de gestion, je rappelle qu'il est établi par le trésorier donc voilà, on acte que le compte de gestion est dressé pour l'année 2021. Le point suivant, le compte administratif 2021, donc là c'est nous qui établissons le compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Compte administratif 2021 Budget principal Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Le compte administratif est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 2021 : 17 807 926,60 €

Recettes 2021 : 18 470 192,17 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 662 265,57 €

Résultat de l'exercice précédent : + 3 526 787,67 €

Résultat de clôture de fonctionnement : + 4 189 053,24 €

Section d'investissement

Dépenses 2021 : 8 388 138,12 €

Recettes 2021 : 8 033 554,07 €

Résultat de l'exercice 2021 : - 354 584,05€

Résultat de l'exercice précédent : - 620 050,06 €

Résultat de clôture d'investissement : - 974 634,11 €

Résultat des restes à réaliser : - 687 942,87 €

Besoin de financement cumulé : - 1 662 576,98 €

Après avis favorable de la Commission Finances - Contrôle de Gestion en date du 19 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal.

M. BLOUIN, Rapporteur : Alors pour le compte administratif, je vais passer notre petite présentation, le power point que vous avez derrière moi. D'abord vous avez dû recevoir par mail hier ou ce matin, hier pardon, la M14 corrigée, il y a une petite correction on avait prévenu la commission finances. En fait, on a eu un petit souci avec notre nouveau logiciel ce qui explique ce retard et nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser. Au niveau du sommaire, pas de changement par rapport à la présentation que vous avez eue l'an dernier, donc 4 points, l'équilibre général, la vue d'ensemble section de fonctionnement, la vue d'ensemble section d'investissement et les ratios financiers et gestion de la dette. L'équilibre général, alors là entre 2020 et 2021, donc la différence de la masse budgétaire est dû aux nombreuses opérations exceptionnelles qui ont eu lieu, comme la cession de la Carrière des Prés, le remboursement de l'emprunt relais et de grosses provisions qui avaient été passées. Les recettes totales s'élèvent à 30 700 000 euros dont recettes de fonctionnement 21 996 000 euros et dont recettes d'investissement 8 709 000 euros. Les dépenses totales s'élèvent à 28 180 000 euros dont dépenses de fonctionnement 17 807 000 euros et dont dépenses d'investissement 10 372 000 euros. Alors en section de fonctionnement nous avons une hausse des recettes de 4 200 000 euros, liées toujours à la session de la Carrière des Prés, une hausse des dépenses de 1 600 000 euros, soit une hausse de 13,79 % en raison de la reprise des activités en 2021 par rapport à l'année 2020 qui était plutôt triste. Le report du résultat de 2020 était de 3 526 000 euros. La répartition de nos recettes de fonctionnement, d'un montant total de 18 468 000 euros, bon le détail des montants sera vu après, donc les produits des services que nous proposons, petite enfance, jeunesse, restauration, représentent 8 % de nos recettes. La compensation de l'état taxe d'habitation et les taxes foncières : 42 % de nos recettes. Autres impôts et notamment les droits de mutation : 13 % de nos recettes et enfin, les produits exceptionnels : 22 % c'est toujours la cession de la Carrière des Prés. Les impôts et taxes donc en hausse de 211 000 euros entre 2020 et 2021, une hausse de 2,15 %. Les impôts locaux dont la compensation de la taxe d'habitation ont augmenté de 1,74 %. Les droits de mutation ont augmenté de 5,90 %, ils sont élevés à 1 088 000 euros et nous avons la taxe sur le foncier bâti et non bâti qui est la seule recette que nous maîtrisons aujourd'hui qui représente 50 % des impôts et taxes. Les dotations, subventions et participations en baisse de 8,25 % mais c'est dû principalement à un décalage dans le versement des subventions de la CAF. En effet, il y a une somme qui nous était dû de 454 000 euros en 2019 qui a été versée très tardivement en 2020 et a donc gonflé le chiffre de 2020. Concernant ces décalages de la CAF, il nous est très difficile de les provisionner parce que leur méthode de calculs est assez complexe donc on préfère enregistrer la somme quand nous la recevons. Concernant les compensations fiscales, il y a 64 000 de recettes en moins sur le chapitre 74, cette somme ayant été réaffectée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale au chapitre 73, donc c'est simplement un mouvement de compte. Les produits et services : une hausse de 14,20 %, soit 187 000 euros liée principalement à la réouverture des structures après la crise de 2020, augmentation des services au niveau de la petite enfance, la restauration scolaire, la jeunesse et une légère baisse des recettes de l'Etoile. Les montants, la petite enfance nous avons 64 000 euros en plus, la restauration scolaire et vie scolaire plus 113 000 euros, jeunesse plus 20 000 euros, la culture baisse des recettes de l'Etoile moins 3 000 euros et les autres 3 453 euros. Ce qui fait donc au total 1 502 350 au lieu de 1 315 000, soit une hausse de 186 000 euros. Les produits exceptionnels, on ne va pas trop s'attarder là-dessus, c'est la cession de la carrière des prés pour plus de 4 000 000 d'euros, un produit vraiment exceptionnel. Ensuite les dépenses de fonctionnement, nous avons une hausse de 9,47 % des charges à caractère général, de 5,48 % de la masse salariale, nous verrons le détail après. Nous avons une stabilité des autres charges de gestion courante, une baisse des charges financières, nous avons une provision pour l'Etoile en charges exceptionnelles pour 441 000 euros. L'atténuation des produits c'est la taxe que nous avons compte tenu de l'insuffisance de logements sociaux sur le territoire de Mouvaux, nous avons en effet 800 logements sociaux et la loi en exigerait 1 400. Alors petit bémol cette taxe est atténuée par les subventions que nous versons après vote, bien entendu du Conseil Municipal aux bailleurs sociaux. La reprise de provisions, donc c'est le contentieux Lucie Aubrac, donc ça amène une hausse de 13,79 % de nos dépenses de fonctionnement, principalement liées à la reprise des activités et à une grosse charge exceptionnelle. Concernant ces dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, donc le chapitre 011, affichent une hausse de 248 000 euros par rapport à 2020, en raison je le disais à l'instant de la réouverture des structures municipales en 2021 et de la hausse des coûts, fluides, nettoyage, frais de restauration. Pour mémoire, au compte administratif 2019 parce que le comparatif entre 2021 et 2020 est assez délicat compte-tenu de la fermeture de pas mal de choses en 2020, pour mémoire donc au compte administratif 2019, nous étions à 3 083 000 pour les charges à caractère général et nous sommes aujourd'hui, à 2 868 000, cela veut dire que nous n'avons pas encore rattrapé le montant que nous avions en 2019. Au niveau du chapitre 012, charges les frais de personnel, une hausse de 416 000 euros, la comparaison de la masse salariale ne veut pas dire grand-chose par rapport à 2020 et en 2020 bien entendu nous avons fonctionné au ralenti. Petit rappel, la masse salariale en 2019 s'élevait à 7 700 000 euros ce qui représente donc une

hausse de 1,90 % par an sur deux ans. Autres charges de gestion courante, elles ont augmenté de 12 000 euros, pas grand-chose à dire sur ce chapitre-là. Les frais financiers ont baissé de 65 000 euros. Les dépenses exceptionnelles plus 418 000 euros, c'est le reversement du contentieux Lucie Aubrac. Et l'atténuation de produits donc c'est la pénalité SRU qui passe de 21 000 euros en 2020 à 97 000 euros en 2021, en plus des 125 000 euros de subvention que nous avons payés aux bailleurs. La répartition des dépenses de fonctionnement, 60 % de nos dépenses concernent la masse salariale, les charges de personnel, les charges à caractère général représentent 22 % et les autres charges de gestion courante 9 %. La section d'investissement, bon là aussi nous avons un écart entre les masses budgétaires 2020 et 2021 qui s'explique toujours pour les mêmes raisons la Carrière des Prés mais aussi les écritures de correction d'actifs pour 1 900 000 euros, ce sont des simples écritures d'ordre, changement de compte sans impact sur la trésorerie. Nous avons aussi un meilleur taux de reste à réaliser qui s'explique aussi parce que l'année 2020 nous avons fonctionné au ralenti, qui augmente de 900 000 euros. Les recettes d'investissement, nous avons une capacité de financement total de 12 898 000 euros dont 8 709 000 euros de recettes d'investissement et 4 189 000 euros de financements propres issus de la section de fonctionnement. Les subventions représentent 925 000 euros. La récupération de la TVA 250 000 euros. Nous avons des recettes d'ordre pour six millions quatre et l'excédent de fonctionnement capitalisé 968 000 euros. Le financement propre des investissements issus de la section de financement 4 189 000 euros soit un total de 12 898 000 euros. Les dépenses d'investissement, 10 372 000 euros, désendettement de la ville, il y avait le fameux prêt relais de la Carrière des Prés et nous avons eu 1 231 000 euros de dépenses d'équipement plus 1 364 000 de report sur 2021. Donc les dépenses d'équipement bon nous avons eu 217 000 euros pour les travaux de rénovation dans les écoles et restaurants scolaires, 65 000 euros pour les travaux sur le réseau de chauffage, 133 000 euros pour l'informatique, 125 000 euros pour la création de logements sociaux, subvention, 48 000 euros pour la vidéo protection et enfin 31 000 euros pour les travaux d'aménagement de terrains et plantations. Nos ratios financiers, deux chiffres, nous avons un taux d'épargne brute de 11,7 % qui a diminué par rapport à 2020 mais notre résultat a baissé d'un million d'euros donc forcément ce taux a diminué mais qui, néanmoins, reste un excellent taux. Et ensuite, nous avons une capacité de désendettement qui passe de 2,94 ans à 3,7 années, qui reste là aussi un excellent ratio. Je vous remercie de votre attention et je remercie M. le Maire :

M. le Maire : Une prise de parole ? Monsieur CARTIGNY vous avez la parole.

M. CARTIGNY : Merci. Le compte administratif est le reflet d'exécutions budgétaires de l'année écoulée. Il n'appelle en soit pas d'observations particulières, toutefois, nous nous permettons deux remarques et interrogations au titre de la réservation de l'Etoile. Sauf erreur de notre part, Monsieur Xavier BERTRAND est venu à l'Etoile de Mouvaux pour un meeting en soirée du 18 Juin 2021, dans le cadre des élections régionales. Seul un forfait technique à 350 euros lui a été facturé. Pourtant toute la scène ayant été utilisée durant toute la soirée, une location à 2 500 euros comme prévue par délibération du conseil municipal n'aurait-elle pas dû être facturée pour cette prestation ? Autre questionnement, toujours sauf erreur de notre part, pourquoi ne trouve-t-on pas trace d'une facture pour la location de l'Etoile le 17 Mai 2021, toujours pour Monsieur Xavier BERTRAND pour les élections régionales dans le cadre des photos d'équipes et individuelles de sa liste. Notre groupe vous remercie par avance pour vos réponses.

M. le Maire : Monsieur GHEYSSENS

M. GHEYSSENS : Merci Monsieur le Maire. Le Compte Administratif 2021 est une analyse précise des recettes effectivement perçues en 2021, et des dépenses réellement engagées en 2021. En clair, ce qui a été perçu et dépensé en 2021 par la commune de Mouvaux. Cette analyse a vocation informative sur le budget, et permet à chacun de prendre connaissance des comptes de notre commune. Cette analyse est surtout un historique des actions quotidiennes, menées à destination de nos concitoyens, dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du sport, de la sécurité, du développement durable, sans oublier les dépenses d'investissement et d'entretien de notre patrimoine communal. Cette analyse permet de mesurer concrètement l'impact de la crise sanitaire sur les finances de notre commune puisque certaines dépenses de fonctionnement ou d'investissement n'ont pas été engagées ou n'ont pu être réalisées, et que certaines recettes fiscales ou tarifaires n'ont pas été perçues. Cette analyse permet néanmoins, au-delà des chiffres, de mettre en lumière le travail des nombreux acteurs qui interviennent quotidiennement au service des Mouvallois. Cette analyse voit émerger un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2021, lié non seulement à la baisse des dépenses de fonctionnement par annulation d'évènements ou de missions municipales, mais aussi parce que nous avons toujours eu le principe d'engager les dépenses en fonction des recettes attendues.

Ce crucial excédent de fonctionnement, nous a souvent permis d'autofinancer en partie nos projets d'équipements, et nous a permis par la même occasion d'éviter ou de limiter les emprunts. Depuis 2008, ce sont plus de 41 millions d'euros qui ont été investis par notre commune pour embellir notre cadre de vie, préserver l'attractivité de notre territoire et assurer notre avenir. Cette analyse confirme la tension sur les dotations de l'Etat. Rappelons que ce désengagement financier de l'Etat s'additionne aux transferts de charges non compensées, ainsi qu'aux normes et directives multiples imposées. Cette tendance s'aggravera inévitablement dans le futur ; la croissance des recettes fiscales sera moins dynamique, la suppression de la Taxe d'habitation en est l'illustration. Cette analyse met en évidence nos faibles marges de manœuvre en termes de recettes face aux inévitables augmentations de charges. Cette analyse de nos finances, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. Le Compte Administratif 2021, fait apparaître un Budget Primitif 2021 soumis aux assauts et aléas de la crise sanitaire, et dont la réalisation en porte les cicatrices. En définitive, le Compte Administratif 2021, véritable « tableau de bord » et « indicateur » d'une gestion saine de nos finances, reflète aussi les conséquences financières de la crise sanitaire. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Réponse pour le meeting de Xavier BERTRAND, comme tous candidats aux Régionales, ils ont accès à une gratuité de salle sur le territoire de la commune, c'est une tradition Mouvalloise. Et je suis fier et très fier et très honoré que Monsieur Xavier BERTRAND ait choisi Mouvaux pour faire ce meeting. C'est-à-dire que Mouvaux représente à ses yeux quand même un intérêt certain. Deuxième réunion, oui c'est une réunion à caractère privé comme tout élu dans la salle, vous avez le droit à une fois par an la mise à disposition d'une salle gratuite. J'ai eu envie de me faire tirer le portrait, grâce à moi je me suis fait tirer le portrait, voilà. En ce qui me concerne, j'ai répondu à vos questionnements. Il est évident que la réunion meeting de Xavier BERTRAND a été déclarée dans les comptes de campagne du candidat, c'est pour ça qu'il a payé ce qui est prévu, le forfait technique, parce qu'il a utilisé nos techniciens, voilà. Pour la réunion d'ordre privé, elle est d'ordre privé. Je laisse donc maintenant à Eddie BERCKER la présidence de cette réunion et je m'éclipse. (sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Voilà, donc il nous faut voter maintenant cette délibération, alors ceux qui sont pour cette délibération pour voter le compte administratif donc de bien lever la main. Avis contraire il n'y en a pas, 4 abstentions, merci. Donc on peut demander à Monsieur le Maire de réintégrer la salle s'il vous plaît.

Par 26 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

(retour de M ; le Maire)

M. BERCKER : Le compte administratif a été voté par la majorité municipale et 4 abstentions.

M. le maire : OK merci. Je remercie aussi tout de suite les services qui ont donc géré le compte administratif et notamment donc les services de Gladys, mais je pense qu'elle aura d'autres remerciements. Je passe au point suivant : affectation définitive du résultat de l'exercice 2021, Philippe-Hervé BLOUIN.

5-Affectation définitive du résultat de l'exercice 2021 Budget principal Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2021 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : + 3 526 787,67€

Résultat de l'exercice 2021 : + 662 265,57 €
Résultat à affecter : + 4 189 053,24 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 620 050,06 €
Résultat de l'exercice 2021 : - 354 584,05 €
Résultat cumulé d'investissement : - 974 634,11 € (à reporter en 001)
Résultat des restes à réaliser : - 687 942,87 €
Résultat à couvrir : - 1 662 576,98 €

Après avis favorable de la Commission Finances - Contrôle de Gestion en date du 19 mars 2022, il vous est proposé d'affecter au Budget Primitif 2022 une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 1 662 576,98 € ; le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (2 526 476,26 €).

M. BLOUIN, Rapporteur : Donc en section de fonctionnement le résultat de l'exercice précédent 3 526 000 euros, j'arrondis vous m'excuserez. Résultat de l'exercice 2021 662 000 euros ce qui fait un total affecté de 4 189 000 euros. Au niveau de la section d'investissement, résultat de l'exercice précédent, moins 620 000 euros, résultats de l'exercice 2021 moins 354 000 euros ce qui fait un cumulé d'investissements de moins 974 000 euros. Le résultat des restes à réaliser moins 687 000 euros ce qui fait un résultat à couvrir de moins 1 662 000 euros. Et donc, il vous est demandé, après avis favorable de la commission finances contrôle de gestion en date du 19 Mars, il vous est proposé d'affecter au budget primitif 2022 une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement pour un montant de 1 662 000 euros, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement sur la somme de 2 526 000 euros qui est égale aux 4 189 000 euros du résultat à affecter à la section de fonctionnement moins les 1 662 000 euros du résultat de la section d'investissement.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations particulières ?

Par 28 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

6-Budget primitif 2022 Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de 24 515 269,68€.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 17 454 776,26€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 060 493,42€.

Après avis favorable de la Commission Finances - Contrôle de Gestion en date du 19 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022.

M. BLOUIN, Rapporteur : Donc le sommaire, pas de changement au niveau de la présentation. La baisse du budget 2022 par rapport à 2021 s'explique par le remboursement de l'emprunt relais de 4 000 000 d'euros en 2021 et les provisions, les recettes de fonctionnement et les provisions. Les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 454 000 euros et les recettes d'investissement et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 060 000 euros. La section de fonctionnement, alors pour comparer le BP 2022 au BP 2021, nous avons retiré du BP 2021 les provisions exceptionnelles que nous avons eues en 2021. Or provisions, nous prévoyons une hausse de nos recettes de 854 000 euros indispensables pour financer des dépenses supplémentaires prévues à plus d'un million d'euros et aussi, nous permettre de continuer à investir. La répartition des recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 14 908 000 euros, 39 % fiscalité directe locale, 18 % en compensation de taxe d'habitation, 15 % autres impôts et taxes, droits de mutation principalement et 16 % les dotations, subventions et participations. Les impôts et taxes en augmentation de 807 000 euros, soit une hausse de 8,16 %, un montant de 10 680 000 euros de prévu par rapport à 9 873 000 ce qui avait été prévu en 2021. La fiscalité directe locale, nous prévoyons un montant de 7 725 000 euros avec une hausse de 5 points de la taxe foncière, un point pour la police municipale et 4 points pour la hausse des fluides. Alors sachez qu'un point représente une recette supplémentaire de 120 000 euros, nous en reparlerons tout à l'heure lorsque nous présenterons les charges à caractère général notamment les budgets gaz et électricité. La compensation de la taxe d'habitation de l'état s'élève à 2 695 000, l'attribution de compensations 530 000 euros et la dotation de solidarité communautaire 135 000 euros. Le fond de péréquation des ressources intercommunales 235 000 euros, les droits de mutation nous prévoyons 1 000 000 d'euros, chiffre légèrement inférieur à celui que nous avons eu au compte administratif 2021 et nous avons aussi d'autres taxes comme les antennes relais, taxes sur les pylônes mais qui représentent des montants nettement inférieurs. Les dotations, subventions et participations, là nous estimons ce chapitre, que ce chapitre restera quasiment en stabilité, on prévoit une baisse de 36 500 euros, c'est une baisse qui est dû, on estime qu'il y aura une petite baisse de la subvention de la CAF. Autres produits de gestion courante en baisse de 10 570 euros, c'est principalement lié à des ré-imputations, ce chapitre-là concerne notamment les loyers des immeubles d'habitation que nous percevons pour 13 000 euros. Nous avons aussi notamment le bâtiment de la police municipale pour 5 700 euros et une salle que nous prêtons aux collégiens pour 15 000 euros. Les produits des services, nous prévoyons 1 654 000 euros, en hausse de 4,16 %, bon c'est une hausse qui est due principalement aux recettes classes de neige prévues cette année, qui ont été encaissées en début d'année et par la suite annulées et remboursées. Nous avons une hausse aussi importante au niveau de la restauration scolaire, au niveau de la nouvelle loi que nous avons validée lors du dernier conseil municipal, les nouveaux tarifs ont été validés, une hausse de 60 000 euros. Cette hausse est aussi liée à une hausse certaine de la fréquentation. La vie scolaire, donc les classes de neige j'en ai parlé tout à l'heure et ensuite nous prévoyons au niveau de la jeunesse une recette de 395 000 euros. Et tout ce qui est culture, école de musique, Mouvaux en concert une recette de 32 500 euros. Les produits exceptionnels, il n'y a malheureusement plus la carrière des Prés donc nous sommes redescendus à un niveau de 35 000 euros. Bon c'est principalement des remboursements de sinistres, remboursements de la part des compagnies d'assurances et aussi nous espérons obtenir une pénalité de 10 000 euros suite à un retard concernant le marché des lignes téléphoniques que nous avons eu à Orange et que nous allons facturer à Orange. Les dépenses de fonctionnement : le BP 2022 présente des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 1 111 000 euros, soit une hausse de 8,78 %. Par rapport au budget 2021, hors provisions, cela s'explique notamment par un ajustement de la masse salariale, nous prévoyons 330 000 euros en plus, l'augmentation des fluides, nous prévoyons 620 000 euros en plus. Dépenses réelles de fonctionnement 13 766 000 euros. La répartition, nous avons 3 postes, les charges à caractère général qui vont représenter en 2022 27 % des dépenses de fonctionnement. En 2021, dans les comptes administratifs, elles étaient à 22 %. Les frais de personnel que nous arrivons à stabiliser aux alentours de 60, 61 % et les autres charges 12 %, les charges financières notamment. Les charges à caractère général. Donc vous voyez ce merveilleux camembert que nous avons obtenu grâce à notre nouveau logiciel, 3 725 000 euros, hausse de 665 000 euros, nous prévoyons 480 000 euros au niveau de, nous avons prévu en 2021 480 000 euros pour la facture de gaz et électricité, elle s'élève en réalité à 615 000 euros. La prévision 2022 1 100 000 euros, c'est-à-dire que, ce qui était prévu en 2021 480 000 euros va passer à 1 100 000 euros, soit une hausse de 620 000 euros de notre facture de gaz et d'électricité et ceci en tenant compte d'une mesure que nous avons déjà prise c'est-à-dire la coupure de l'éclairage public entre minuit et demi et cinq heures et demi du matin. En fait c'est très simple, le prix du gaz à ce jour, parce que ça bouge, plus 130 % par rapport à l'an dernier et le prix de l'électricité doublé par rapport à l'an dernier et ça peut continuer. Les fluides donc représentent aujourd'hui 31 % du

chapitre 11 au lieu de 18 % l'an dernier. Les autres dépenses que vous voyez n'ont pas elles heureusement bougé, mais néanmoins le fait de voir les autres dépenses nous permet de nous rendre compte qu'on peut difficilement les réduire dans les proportions de la hausse que nous subissons, bien entendu. Les charges de personnel : nous prévoyons en charges de personnel 8 350 000 euros, dans le budget 2011 elles étaient à 8 020 000 euros, nous anticipons une hausse de la masse salariale de 4 %. Donc pour le moment ça n'a pas bougé mais néanmoins il y a une élection présidentielle dans 15 jours donc le Président s'est bien gardé de bouger, de laisser ça au suivant, donc ça va certainement bouger au mois de juillet, ce qui serait logique puisque nous avons une inflation qui se situe aujourd'hui entre trois et demi et 4 %. Autres charges de gestion courante, 1 356 000 euros en hausse de 71 000 euros. Bon ça c'est principalement lié au remboursement, nous avons dû rembourser les familles concernant les classes de neige qui ont été annulées. Sinon ce poste-là est stable. La section d'investissement, 7 000 000 de recettes et de dépenses d'investissements, dans le slide suivant nous voyons le détail. Ces 7 000 000 de recettes se décomposent en recettes d'investissement pour 3 472 000 euros, ce sont donc des subventions, subventions sur travaux principalement, la récupération de TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé. Nous rajoutons virement de la section de fonctionnement tenant compte du résultat de l'année et des résultats de l'année antérieure, ce qui fait au total 3 000 000 d'euros, 2 987 000 exactement et nous rajoutons un emprunt que nous allons prendre de 600 000 euros et que nous prévoyons pour la rénovation de l'éclairage public qui a animé une réunion hier soir. Le financement propre des investissements issus de la section de fonctionnement représente 42 % des financements de la section d'investissement, 2 987 000 par rapport au 7 000 000 d'euros. Les dépenses d'investissement : sur les 7 000 000 d'investissement, nous avons 5 000 000 de dépenses d'équipements, dont un million quatre de reste à réaliser, nous remboursons la dette à concurrence de 850 000 euros, nous continuons à nous désendetter malgré la souscription qui est prévue d'un nouvel emprunt de 600 000 euros. Alors sont inscrits en dépenses d'équipement les travaux pour le terrain synthétique du stade BALAY 500 000 euros, l'éclairage public 700 000 euros, la construction du skate park 340 000 euros, la suite des travaux de rénovation du restaurant scolaire 217 000 euros et divers travaux et équipements pour les écoles 125 000 euros. Les travaux de rénovation pour les multi-accueils Noëlle DEWAVRIN 122 000 euros, l'entretien du réseau de vidéo-protection 35 000 euros etc ...vous voyez vous avez la liste en-dessous et nous avons aussi la construction de la nouvelle crèche pour 310 000 euros. Nos ratios financiers : le taux d'épargne brute bien entendu compte-tenu de ce que je viens d'expliquer baisse, il descend à 8,2 % et il reste bon. Et notre capacité de désendettement elle, baisse à 4,90 années. Donc on parvient en 2022 à maintenir un taux d'épargne brute et compte-tenu de l'encours de dette élevé, la capacité de désendettement demeure très bonne. La ville continuera à se désendetter en 2022. J'en ai terminé, je vous laisse la parole pour vos questions et, à mon tour, je remercie particulièrement le pôle finances parce que le travail n'a pas été simple, il y a eu les évènements concernant la hausse des fluides et nous avons eu aussi, et vous le savez, un nouveau logiciel qui nous a compliqué pas mal la tâche et qui nous a occasionné aussi certains retards mais je crois que maintenant la machine tourne correctement. Merci donc madame MARTIN.

M. le maire : Des prises de parole ? Monsieur CARTIGNY.

M. CARTIGNY : Merci. Donc tout d'abord, je remercie également le pôle finances pour le travail qui a été fait, notamment dû aux aléas avec ce nouveau logiciel, on a bien compris que c'était assez compliqué. Donc nous sommes conscients qu'il y a la crise sanitaire, toujours en filigrane, s'ajoute une crise énergétique démultipliée par la guerre en Ukraine, et qu'ainsi la réalisation d'un budget n'est pas un exercice facile. Mais cette situation ne doit pas être un prétexte à tout et être utilisée pour tout justifier. Mouvaux n'est pas un cas à part, toutes les collectivités, région, département, intercommunalités, communes, subissent des hausses plus ou moins importantes de leurs dépenses d'énergies et toutes, heureusement, ne déclenchent pas la machine à recettes, facile, qui est le levier fiscal. À titre d'exemple, une commune comme Leers, 10 000 habitants, aux infrastructures sensiblement comparables aux nôtres, prévoit une augmentation du coût de l'énergie de 66 000 euros quand Mouvaux, pour 13 000 habitants, prévoit une augmentation de 610 000 euros. Nous précisons, car il est possible que tous les conseillers municipaux n'aient pas regardé en détail le budget primitif, qu'à Mouvaux le coût de l'électricité passera en 2022 de 300 000 à 500 000 euros : + 66 %, celui du chauffage de 140 000 à 420 000 euros : + 300 %, il faut bien chercher à justifier ce qui va suivre. Concernant ce budget primitif, on nous dira vraisemblablement qu'il s'agit d'un budget contraint mais audacieux, on nous rappellera également pour la énième fois les 42 000 000 d'euros d'investissement réalisés depuis 2008, on se félicitera en listant à la Prévert les investissements passés et futurs, enfin, on rejettera qui sur l'Etat, qui sur la crise, l'obligation d'augmenter de 5 points la part communale de la taxe foncière, ce qui fera et oui + 16 % pour tous les Mouvallois car c'est là l'élément central de votre budget : une augmentation sans précédent de la part communale de la taxe foncière. Lors du débat d'orientations budgétaires, vous cherchiez 300 000 euros pour un policier municipal et l'augmentation du coût des fluides, deux mois plus tard, vous cherchez 600 000 euros. Heureusement que le conseil municipal a lieu aujourd'hui, grâce à l'augmentation de la taxe foncière, vous envisagez de percevoir plus d'un million d'euros pour 600 000 euros d'augmentation du coût des fluides, comprenez qui pourra et surtout est-ce le moment pour la municipalité de tenter de se constituer un matelas de trésorerie sur le dos des Mouvallois. Et comme si ça ne suffisait pas, vous coupez cette augmentation à un prêt de 600 000 euros, pour enfin accélérer le remplacement des lampes à sodium par des lampes LED, c'est environ le coût d'un demi boulodrome dont finalement, et contrairement à vos dires, vous ne reportez pas l'achat du terrain pour un montant de 150 000 euros, investissement sûrement indispensable cette année pour notre commune. Ce prêt de 600 000 euros appelle quelques observations, d'abord nous vous remercions de faire une proposition qui faisait partie de notre programme : accélérer le remplacement des lampadaires par des lampes à économie d'énergie. Cette dépense aurait d'ailleurs pu être mise en œuvre bien plus rapidement si un plan pluriannuel d'investissement avait été élaboré, que nous attendons toujours pour les investissements et qui a été demandé par la cour régionale des comptes dans son rapport. Ensuite, je m'honore que vous m'ayez entendu en empruntant, mais vous n'avez entendu qu'une partie de mon intervention. En effet, mes propos prévoyaient un emprunt plutôt qu'une augmentation des impôts. Vous choisissez de cumuler impôts et emprunt au détriment des Mouvallois. Enfin, après mon intervention lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur BLOUIN a indiqué, je cite « refuser de financer les dépenses par l'emprunt ». Tout d'abord, j'imagine que c'est un raccourci que notre Adjoint sait pertinemment qu'il est interdit de financer les dépenses de fonctionnement par l'emprunt. Nous remarquons également son désaccord avec vous puisqu'il est procédé cette année à un emprunt vous permettant de dégager une petite marge de manœuvre en dépenses de fonctionnement. Pour terminer sur ce point, notre groupe s'étonne qu'il ait fallu attendre cette crise énergétique pour que vous fassiez enfin intervenir le conseiller en énergies de la MEL afin qu'il vérifie l'adéquation de nos puissances souscrites avec les équipements concernés car en terme de coût d'abonnement, cela est très loin d'être neutre. Mais revenons à cette augmentation de 16 % de la taxe foncière. Vous répondez à une crise conjoncturelle par des recettes structurelles. Les Mouvallois ne sont pas dupes et se rendront rapidement compte que c'est un racket fiscal organisé par votre majorité. À ce titre, vous serez redevables, chers collègues, devant les Mouvallois tant collectivement qu'individuellement, car chacun d'entre vous s'engage en votant cette hausse insensée. Lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur GHEYSENS a dit « nous avons toujours fait le choix de reporter certaines dépenses, comme le boulodrome, ou de les étaler plutôt que d'augmenter les impôts et la pression fiscale de nos concitoyens ». Finalement, les attitudes changent, les discours restent. Vous avez Monsieur DURAND coutume de dire que vous construisez votre budget et vos dépenses en fonction des recettes attendues, cette année c'est l'inverse, vous déterminez les recettes pour mieux construire vos dépenses. Et justement, en matière de dépenses, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un plafond de 1,2 % d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement au sein desquelles se trouvent les dépenses de rémunérations. Pour l'instant, aucune sanction n'est appliquée mais cela viendra sûrement avec la nouvelle contractualisation. Comme pour la loi SRU, attendons-nous que les sanctions tombent pour réagir ? Il faut l'anticiper, en effet, votre budget primitif est marqué, même hors augmentation du coût des fluides par une augmentation de quasiment tous les chapitres, dont une hausse de plus de 5 % du coût de la masse salariale. À masse salariale constante, son coût ne cessera d'augmenter. D'ailleurs nous constatons depuis 2008 qu'elle progresse de plus de 3 % par an. En 2021, nous comptons 180 emplois titulaires temps plein soit plus 3 par rapport à 2020. Si on prend en compte les 11 départs d'agents titulaires, et les 5 équivalents temps plein récupérés du fait de l'annualisation du temps de travail que vous avez adoptée suite à un rappel aux droits de la cour régionale des comptes, vous arrivez encore cette année à augmenter les effectifs. C'est en agissant sur cette masse salariale, qui représente plus de 61 % des dépenses réelles de fonctionnement avec 8,3 millions d'euros que nous pouvons dégager des marges de manœuvre. Il ne s'agit pas de travailler plus mais d'harmoniser les compétences de chacun afin d'être encore plus efficace collectivement. À ce titre, notre groupe souhaiterait savoir où en est le projet d'outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que vous avez indiqué être en cours de mise en place dans le cadre de la cour régionale des comptes car, pour le moment, à chaque rapport

d'orientations budgétaires, il est indiqué que dans les années à venir on ne remplacera pas systématiquement tous les départs afin de limiter le coût de la masse salariale et, chaque année, nous constatons le contraire. Au final, il y a un mois, vous annoncez une augmentation de deux points de la part communale de la taxe foncière car l'emprunt n'était pas envisageable et qu'une grande partie des investissements non indispensables serait reportée voire même annulée. Aujourd'hui, en résumé, ce sera 16 % d'augmentation de la taxe foncière, un emprunt de 600 000 euros et la grande majorité des investissements maintenus dont même le terrain du boulodrome. Notre groupe souhaitait tous vous informer de ces différents points afin que le vote du budget primitif se fasse en toute connaissance de cause. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Monsieur GHEYSENS, vous avez la parole.

M. GHEYSENS : Merci monsieur le maire. Il est difficile de ne pas débiter ce discours sans évoquer la tragédie qui a lieu en ce moment à moins de 2 000 kilomètres de nos frontières. Nous sommes tous indignés face à l'invasion Russe en Ukraine et nous ne pouvons que condamner sans réserve cette intervention injustifiable violant de manière délibérée le droit international et la légitimité d'un Etat souverain. Nous ne pouvons que dénoncer les terribles conséquences humaines de cette agression et exprimer toute notre solidarité envers les populations qui subissent les horreurs de la guerre ou sont contraintes à l'exil. Cette terrible crise Ukrainienne s'accompagne d'une crise énergétique qui nous atteint directement par une hausse spectaculaire des prix du gaz et de l'électricité. Cette crise énergétique, selon le ministère de l'économie, serait comparable en intensité au choc pétrolier de 1973 et menacerait la stabilité de nos économies. Le « plan de résilience » mis en place par le gouvernement pour aider les particuliers et les entreprises, ne concerne malheureusement pas les collectivités locales alors que nos dépenses de fonctionnement sont impactées par cette fièvre inflationniste. Au cours des 2 années de crise sanitaire que nous venons de traverser, notre commune a déjà dû s'adapter pour gérer un budget tendu en raison des nombreuses dépenses engagées pour faire face à l'épidémie malgré la baisse des recettes fiscales et tarifaires. Les choix budgétaires de notre commune s'appuient sur la même stratégie depuis 2008, une stratégie responsable et méthodique, qui consiste à élaborer notre budget en fonction des recettes attendues et en tenant compte des dépenses incompressibles. Cette année, alors qu'une crise énergétique succède à une crise sanitaire, chacun comprendra que l'équation budgétaire est particulièrement complexe à résoudre. Rappelons que notre commune est loin d'être privilégiée au regard de ses recettes fiscales. Ces dernières sont indexées sur une valeur locative basse, et, l'Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle, reversée par la Métropole Européenne de Lille, demeure modeste par rapport à d'autres villes similaires, voire plus petites. Après la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, après la suppression de la Taxe d'habitation affaiblissant le dynamisme de nos recettes fiscales, après la perte de notre éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, après l'augmentation mécanique de la masse salariale par l'application des directives gouvernementales, voilà que nous prenons de plein fouet une augmentation vertigineuse du prix du gaz et de l'électricité, car contrairement aux particuliers les collectivités locales ne bénéficient pas de l'accès aux tarifs plafonnés des prix de l'énergie. Depuis des mois, notre Maire n'a pourtant pas ménagé sa peine sur les médias locaux, régionaux et nationaux, pour tirer la sonnette d'alarme et alerter l'Etat sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales. L'Etat ne devrait-il pas nous donner des moyens financiers à la hauteur des enjeux que nous relevons quotidiennement, et prendre en charge les coûts supplémentaires liés aux crises sanitaire et énergétique ? C'est ainsi que pour faire face aux coûts stratosphériques induits par la flambée des prix de l'énergie que nous subissons, et alors qu'aucune augmentation d'impôt n'avait été appliquée depuis 2016, notre commune se voit contrainte d'activer l'ultime levier fiscal dont elle dispose, en procédant à une hausse de la part communale de la taxe foncière. Parallèlement à cette hausse des impôts locaux, l'équipe municipale envisage le recours à l'emprunt cette année pour effectuer des dépenses d'investissement dans le domaine des économies d'énergies et accélérer par la même occasion la transition écologique de notre commune. En effet, nos investissements se voient réorientés prioritairement dans les domaines des économies d'énergies, et plus particulièrement à destination des installations thermiques ou électriques énergivores. Il s'agit par exemple de répertorier et traiter les sources lumineuses énergivores sur tout le territoire communal, de moderniser l'ensemble des armoires de pilotage de l'éclairage public et de les doter d'horloges astronomiques, de remplacer les mâts endommagés et de supprimer les lanternes ou les candélabres inadaptés, d'installer sur tout le réseau des ampoules lumineuses à faible consommation d'énergie. Par ailleurs, une expérimentation de sobriété énergétique sera appliquée à l'éclairage public nocturne, qui sera suspendu en nuit profonde sur le domaine public et sur tous les axes secondaires de circulation. Seront concernés également cette année par les dépenses d'investissements :

- la construction du skate-park et de la nouvelle crèche du quartier des Francs ;
- la rénovation du terrain synthétique du stade de football Patrick BALAÏ ;
- la délocalisation du restaurant scolaire Sacré-Cœur-Saint-Paul dans l'extension du restaurant scolaire Victor-Hugo ;
- la poursuite du développement du réseau de vidéoprotection ;
- les investissements numériques liés aux enjeux de la dématérialisation ;
- les réflexions complémentaires du centre petite enfance ;
- les études préalables à la rénovation thermique des écoles Saint-Exupéry et Lucie Aubrac ;
- les réflexions concernant le réaménagement des espaces publics aux alentours de la reconstruction de notre collège.

Il y a deux ans, nul n'imaginait que le COVID-19 s'instillerait dans notre existence, nul n'imaginait qu'une redoutable hausse des prix de l'énergie feraient irruption dans notre budget. L'équipe municipale, qui a pris le parti de toujours affronter les défis et de projeter notre commune dans l'avenir, démontre dans son budget 2022 qu'elle assume ses responsabilités avec courage, détermination et sang-froid. Enfin, je me permets d'attirer l'attention du Groupe d'opposition sur le fait :

- qu'en votant contre le Budget 2022, vous ne pourrez pas vous revendiquer d'actions municipales que vous n'aurez pas votées ;
- qu'en votant contre le Budget 2022, vous rejetez en totalité le budget, car le vote du Budget n'est pas un vote à géométrie variable ou à la découpe ;
- qu'en votant contre le Budget 2022 vous votez contre les investissements liés aux économies d'énergie ;
- qu'en votant contre le Budget 2022 vous votez contre le financement du CCAS pourtant en première ligne auprès des plus fragiles ou dans l'organisation de la campagne vaccinale, ou dans la coordination de la chaîne de solidarité pour l'Ukraine ;
- qu'en votant contre le Budget 2022, vous votez contre les moyens affectés à la police municipale, contre le plan numérique, contre la construction du skate-park, contre la rénovation du stade de football et bien d'autres choses encore. Je vous remercie.

M. le maire : Philippe, tu veux répondre à quelques points ?

M. BLOUIN : Oui.

M. le maire : Parce que moi je vais faire une mise au point.

M. BLOUIN : Je suis un peu surpris Monsieur CARTIGNY parce que, manifestement vous êtes au courant de beaucoup de choses avant tout le monde, vous avez peut-être le numéro de portable de Monsieur POUTINE et je voudrais vous poser une question : quel sera le prix de l'électricité et du gaz en novembre 2022 ? Et je voudrais que Monsieur HEMEZ le note, parce que vous savez tout avant. Et sincèrement ça m'aiderait à faire le budget. Vous ne le savez pas ?

M. CARTIGNY : Et vous, vous le savez ?

M. BLOUIN : Non, je ne le sais pas et c'est pour cela qu'on anticipe, on envisage, on essaye d'envisager ce qui va arriver, parce que là on subit. Ensuite j'ai regretté un terme, le mot « racket fiscal », ça me choque et ça me surprend de vous, sur quelle base vous dites ça ?

M. CARTIGNY : C'est comme ça que je le prends, c'est comme ça que je le vois, c'est ma position.

M. BLOUIN : J'avoue, je ne comprends pas. Mais il faut justifier ce terme-là parce que là c'est une accusation quand même donc j'aimerais bien que vous justifiez.

M. CARTIGNY : Moi je n'accuse personne. Moi je dis juste que je le vois comme un racket fiscal. Désolé, lorsqu'on se permet d'augmenter de 5 points, plus prendre un emprunt et en plus prendre quasiment l'intégralité des investissements prévus alors que, il y a deux mois c'était totalement l'inverse, je suis désolé ça veut dire qu'on a pris une décision, vous assumez votre décision et moi j'assume la mienne.

M. le maire : Merci.

M. CARTIGNY : Non, non mais s'il y a un débat, non mais vous n'avez pas à me couper la parole non plus, mais si vous me coupez la parole.

M. le maire : Je vous coupe la parole parce que vous avez terminé, voilà.

M. CARTIGNY : Ah bon, vous avez décidé que j'ai terminé de parler, très bien, c'est ce qu'on appelle la démocratie, merci.

M. le maire : Mais monsieur, déjà d'une part attendez stop ...

M. CARTIGNY : Mais à chaque fois.

M. le maire : Moi ce que je vais faire c'est que je vais reprendre le règlement intérieur, je vais vous mettre un temps de parole à chacun, comme il existe partout, partout. Vous voulez un temps de parole, on va vous mettre des temps de parole, voilà. Je régule la parole aux uns et aux autres. Je ne vous coupe pas la parole, vous étiez sur la fin pour redonner la parole. Voilà, Monsieur BLOUIN vous avez la parole.

M. BLOUIN : Oui, alors le dernier point « matelas de trésorerie », Mouvaux n'a pas de matelas de trésorerie. Je sais pas où, on n'a pas un matelas de trésorerie, c'est le terme que vous avez employé, je n'ai pas de matelas de trésorerie, je suis désolé.

M. le maire : Terminez.

M. BLOUIN : Et ensuite, c'est vrai qu'on emprunte, on a dû emprunter compte-tenu de l'évolution du prix de l'électricité mais on emprunte pour investir, on n'emprunte pas pour financer les hausses des factures de gaz et d'électricité, oui je le dis, on emprunte pour investir. En ensuite dernier point, je le regrette, mais je crois que monsieur le maire va en parler, je n'ai pas entendu une seule solution au problème de l'énergie, non toujours pas, il n'y a pas une seule solution que vous avez à proposer. Parce que quand il y a une hausse des dépenses, personnellement, enfin dans mon activité professionnelle, soit j'augmente les recettes, soit je réduis les dépenses, il n'y a pas 36 choix, il y en a deux. Donc, oui on augmente les recettes et on assume, donc vous vous refusez ça, quelles sont les dépenses que vous supprimez pour 700 000 euros ? Là je n'ai pas entendu, je n'ai rien entendu, je n'ai entendu que de la critique. Merci monsieur le maire.

M. le maire : Vous demandez la parole monsieur ?

M. CARTIGNY : Non, allez-y, allez-y. Je vous ferai une intervention globale.

M. le maire : Ah non, moi mon intervention après, il n'y a pas de réponse hein, non il n'y a pas de réponse. Non, non, je vais répondre, moi je réponds à vos questionnements, on ne va pas se répondre. Voilà, si j'ai des éléments nouveaux, vous pouvez intervenir pour répondre sur des éléments nouveaux. Il n'y a que les imbéciles qui persistent et qui n'anticipent pas ou qui ne s'adaptent pas au contexte. Il y a deux mois, il n'y avait pas la guerre en Ukraine, je tiens quand même à vous dire qu'il y a deux mois dans cette salle, j'ai tiré la sonnette d'alarme sur la crise géo politique et j'étais très inquiet de ce qu'il allait se passer éventuellement à la frontière Russe avec l'Ukraine. Il me semble qu'il n'y en avait pas beaucoup dans la salle qui avaient la même anticipation que moi à ce sujet-là. Pour la première fois, et Gladys est là comme Philippe pour témoigner, j'ai fait 5 fois le BP 2022, 5 fois, parce qu'à chaque fois je me suis adapté ou j'ai anticipé par rapport au contexte. Et, on va certainement encore devoir changer et anticiper et s'adapter par rapport à la crise qui s'amorce. Tout d'abord, je tiens à le souligner, bien, je suis comme monsieur BLOUIN, je trouve que les mots racket sont durs et sont fort et je sais à quoi m'en tenir en ce qui vous concerne. Ce n'est pas de gaité de cœur, qu'un maire augmente les impôts locaux et ce n'est pas de gaité de cœur que l'on propose cette taxe foncière. Elle est due tout d'abord, cette augmentation elle est pas du fait de la volonté du maire, elle est due par rapport à un contexte, moi j'assume les volontés d'aménagement, de développement, de dépenses déterminées par la municipalité, que je détermine, que nous déterminons. Par contre, il y a des crises qui tombent sur nos frères épaules pour lesquelles je subis. La hausse des coûts de l'énergie n'est qu'une amorce, je vous le dis, d'ici la fin de l'année ça va être une explosion des prix des matières premières. Non seulement des matières pour les constructions diverses et variées qu'on subit déjà, l'augmentation du prix de l'acier, du polystyrène, du bois, du ciment, du béton, j'en passe et des meilleurs mais aussi, du blé, du maïs, de la viande, du poisson qu'on va retrouver dans les assiettes des petits. Soit que la crise que nous traversons, ou plutôt les crises au pluriel, que nous traversons, nous les maires sur les crises donc c'est la crise sanitaire, la crise de l'énergie, la crise géo politique, je trouve que les collectivités territoriales et les maires sont les grands oubliés de l'Etat. Je reste là parce que, personnellement, ça n'engage que moi, j'ai le sentiment d'être méprisé par l'Etat et je ne suis pas le seul qui se sente un peu méprisé. Quand on a fait appel aux maires dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons tous répondu présents et heureusement que nous étions là. Quand il a fallu passer à la caisse, l'Etat n'était plus là. Je rappelle un petit peu quand même l'asphyxie financière de ces dernières années et je rebondirai sur votre exemple de Leers, parce que la semaine prochaine il y a une réunion d'urgence sur la crise énergétique à la MEL, parce qu'ils ont des contrats qui vont être revus et corrigés. Ils ont des contrats UGAP, et les contrats UGAP, vous pensez que l'UGAP il va payer l'électricité à un tarif qu'il va payer encore plus ? Non, il va le refacturer simplement aux Leersois comme aux autres. Moi je prends d'autres exemples : une petite mairie dernièrement Saint-Saulve, à peu près même 12 000 habitants, ils ont augmenté de 7,5 points de taux. Il y a Wasquehal mais il y a aussi une plus importante de plus de 100 000 habitants, Tournai vient d'augmenter. Et regardez bien ou lisez bien les journaux, dans les mois ou les années à venir, ça va flamber et vous allez voir que Mouvaux ne sera pas toute seule. Mais je reviens sur l'asphyxie financière, petit cours d'histoire : baisse de la DGF depuis 2014 : un tiers, décidée par François HOLLANDE, pour la ville de Mouvaux moins un million d'euros, un million d'euros en moins. 2017, on attaque la DSU, dotation de solidarité urbaine, moins 300 000 euros pour la ville de Mouvaux = 1.3 million et je continue, l'amende SRU, il paraît qu'à Mouvaux on ne construit pas assez, c'est pour ça qu'on a des amendes, on ne construit pas assez à Mouvaux, donc vous êtes pour qu'on construise à Mouvaux parce que vous allez me dire si vous avez des amendes c'est parce que vous prenez du retard, donc on va devoir construire. Et non seulement on est bon élève, et on est reconnu comme tel, et au niveau national on nous dit « ah les vilains petits canards de Mouvaux et bien on va vous doubler votre amende », 190 000 euros. D'ailleurs je tiens à vous dire que la ville est en contentieux, au tribunal administratif, à ce sujet-là et, comme par hasard, l'Etat ne répond pas aux sollicitations du maire que je suis. L'Etat est absent, il ne répond pas. Par contre, ce qui est assez marrant, je ne sais pas si vous avez suivi mais il y a une loi qui vient d'être votée qui s'appelle la loi « 3 DS », dans la loi 3 DS il y a quand même quelques mesures de réforme qui ont été amorcées et bizarre, elles sont dans le recours que j'ai proposé à l'Etat. Est-ce que c'est normal qu'une ville soit responsable en matière d'habitat et de logement quand, de par la loi, elle n'a pas le droit d'assumer cette responsabilité parce qu'elle est à la Métropole Européenne de Lille ? Vaste programme. Et je rajoute ce qu'a sorti tout à l'heure Philippe-Hervé BLOUIN : Mouvaux est une ville pauvre, Mouvaux est une ville pauvre, riche par ses habitants mais pauvre par ses recettes fiscales. Mais vous pouvez dire ce que vous voulez, attribution de compensation 530 000 euros, DSC 140 000 euros. Vous savez combien à Leers, allez voir à Leers, Leers je suis persuadé qu'en attribution de compensation ils sont à plusieurs millions d'euros, plusieurs millions d'euros. Nous avons la plus faible dotation de la MEL sur les strates de plus de 10 000 habitants, la plus faible, la plus faible. On regarde Wasquehal, 8 millions d'attribution de compensation, on regarde Bondues 3, 4 millions, Neuville en Ferrain 3, 4 millions, Roncq 3, 4 millions et nous 530 000 euros et nous avons 530 000 euros depuis 22 ans, jamais revalorisé, 530 000 euros depuis 22 ans. Je reviens à la crise sanitaire, la crise sanitaire on a l'impression que tout le monde l'a oubliée mais la crise sanitaire elle a eu un impact direct sur nos dépenses et sur nos recettes. Il me semble bien que pendant la crise sanitaire on a continué à payer les salaires des agents et pour se faire, on n'a eu aucune compensation de l'Etat. On a payé des agents pendant plusieurs mois à rester chez eux. Par contre, les recettes, parce que ces agents amenaient des recettes au service public comme les agents de restauration scolaire, les éducatrices de jeunes enfants ; les familles, comme c'était fermé, elles n'ont pas payé. Donc on a payé d'un côté les agents et de l'autre côté on n'avait pas de recette. Si on regarde sur les années 2020, 2021, aller, je dis autour de 800 000 euros de perte, 800 000 euros qu'on a assumés. Alors si on calcule, si on fait l'addition, on est à 2 millions. Si on n'avait pas eu ça, on n'aurait pas eu de problème pour l'augmentation de la taxe foncière, aucun problème. Il y a, après ça, la déréglementation sur les prix de l'énergie, c'est passé comme ça, personne n'était au rendez-vous. Je rappelle quand même que c'est une loi de 2019 qui instaure qu'au 1^{er} Janvier 2021 il y a des tarifs déréglementés pour des grandes entreprises et pour les collectivités territoriales de plus de 10 agents, voilà. Qui dit déréglementation c'est à dire que, on est maintenant, au prix du marché, voilà. Et il me semble que je n'ai pas entendu, dans le cadre du plan résilience, qu'on revenait et qu'on disait « tiens on va repropose un tarif réglementé parce que les collectivités sont un service public », on a dit « non, démerdez-vous », je fais court « démerdez-vous ». Bref, au premier janvier on est sur le marché de l'énergie en fonction des offres et de la demande et, petit changement au niveau international, mondial. Et quand on regarde ce qui s'est passé au niveau européen, avec les Allemands qui se sont désengagés au niveau de leur programme d'électricité, de fournisseur d'électricité en réduisant leurs centrales nucléaires hein et réduire leurs centrales à charbon, et bien ils avaient besoin de plus d'électricité et bien EDF a été dans l'obligation de vendre mais au prix du

marché, et nous on a tous suivi. S'en est suivi la crise, deux crises, la crise énergétique liée par rapport à la reprise économique à la fin de la crise sanitaire. Tout le monde a repris son activité au même moment donc tout le monde avait besoin de l'énergie pour la reprise de ses activités. Et, ce que j'ai dit au dernier conseil, la crise géo politique en Ukraine, et oui la Russie elle fournit du gaz et du pétrole, voilà, pas de l'électricité mais au moins du gaz et du pétrole. Et il faut savoir que le gaz EDF pétrole tout ça c'est lié, si il en a un qui augmente, ils augmentent tous, voilà. Et donc, le contexte international tendu nous amène à des flambées qu'on ne maîtrise plus, on sait plus, j'entends comme vous à la radio « attention, si on ne s'engage pas dans un processus, on risque l'hiver prochain d'avoir des coupures », voilà. Donc on anticipe. Comme l'a rappelé Philippe-Hervé BLOUIN lors du BP 2021, on avait prévu de l'ordre de 480 000 euros, un petit 500 000 euros en frais d'énergie. La facture initiale était déjà de plus de 600 000 euros, 615 000 euros, une augmentation sensible hein, très sensible, à l'association des commerçants, on baisse de 100 000 euros aujourd'hui, ce que l'on connaît aujourd'hui, c'est dire voilà les tarifs aujourd'hui, on se projette, il nous faut un million cent pour assumer en ayant des économies d'énergie, des économies de consommation d'énergie, il nous fait un million cent. Sinon c'est clair, on ne vote pas l'augmentation des taux, on ne met plus de chauffage dans les écoles, on éteint l'électricité, on éteint tout, on fait plus rien, on reste chez soi. Ce n'est pas, on va dire, ma vision, mon ambition pour ma ville de Mouvaux. Les solutions, vous savez, il y a deux possibilités, on va dire deux solutions, vous n'avez pas du tout évoqué ce problème de solutions, c'est la critique sans solutions, tout à l'heure peut être que vous allez m'apporter des réponses mais sans solutions. Pragmatiquement, il y a deux solutions, trouver des recettes, la seule possibilité de trouver des recettes c'est l'augmentation de la TH, on l'a plus, l'augmentation de la TF, on n'a plus de TH. La taxe d'habitation, la taxe d'habitation tout le monde peut dire merci ici, on est tous contribuables, on ne paye plus mais on n'a plus de dynamisme sur la TH. La seule recette où on peut agir c'est la taxe foncière, c'est la seule. Et deuxième c'est baissé les charges de fonctionnement et là, je vais vous proposer moi différentes solutions et si vous voulez bien me répondre, ou sinon, vous me répondez de façon globale, que faut-il supprimer ? Sur le chapitre 65, on ne peut pas supprimer les subventions aux OGEC, vous êtes d'accord avec moi, c'est interdit de par la loi, 450 000 euros, c'est dommage hein. L'amende SRU, on ne peut pas la supprimer 190 000 euros. Est-ce que vous voulez baisser la subvention au CCAS, il faut le dire hein 361 000 euros, combien qu'on baisse ? 100 000, vous voulez 100 000 en moins ? Il faut le dire. Les subventions aux associations sportives, culturelles, aux anciens, à l'association des commerçants, on baisse de 100 000 euros ? Faut le dire combien. Au chapitre 12, le personnel, dites où il faut supprimer des agents, dans quel service, il faut me le dire, on le fera peut être mais il faut me le dire. Solution : où on supprime ? Je le dis haut et fort, il n'est pas prévu de création d'emploi en 2022, aucune création d'emploi, que ce soit bien clair. Et les augmentations que vous soulevez c'est des augmentations qu'on subit. La revalorisation des grilles d'échelles indiciaires, la revalorisation des SMIC ça a un impact direct sur notre chapitre 12, voilà. Chapitre 11, là aussi, qu'est-ce qu'on doit supprimer ? Les classes de neige, on les supprime, faut le dire mais haut et fort enfin il faut avoir le courage de le dire. Monsieur le maire, nous proposons comme solution de supprimer les classes de neige, dites-le. Les entrées à la piscine pour les scolaires, on supprime les entrées à la piscine, les fournitures scolaires, on supprime les fournitures scolaires, voilà, v'la des solutions. Et pourquoi pas les animations, aller ayez aussi le courage de dire on supprime la fête des lumières, on supprime le marché de Noël, on supprime le 14 juillet, voilà des solutions, on supprime l'entretien des espaces verts, on supprime la propreté, on diminue la sécurité, voilà des solutions. Par contre là aussi sur ce chapitre-là, il y a des impondérables, vous ne pouvez pas supprimer les assurances sinon vous êtes un peu hors la loi, les frais de Télécom je ne vous conseille pas de les supprimer non plus ou de les diminuer. Même chose sur les redevances des concessions des logiciels, vous ne pouvez pas, sinon vous ne vous occupez plus des logiciels. La même chose sur l'alimentation c'est-à-dire l'achat de prestations, restauration, pour mettre dans les assiettes des gamins, c'est clair c'est comme ça, au contraire ça va être en hausse parce qu'il va y avoir une répercussion, hein on anticipe, on aura une répercussion le prix du blé, de la viande, du poisson etc ... qui sera répercuté dans les assiettes. Et puis c'est la même chose, on doit bien fournir un petit peu de liquide, de propreté, d'entretien, de nettoyage, il faut fournir des vêtements de travail pour les agents, voilà, vous dites on ne donne plus de produits d'entretien mais on ne donne plus de vêtements de travail. Même chose l'entretien pour les machines, certes il y a les véhicules mais il y a aussi les lave-vaisselle, il y a aussi l'auto laveuse, faut le dire hein, il faut supprimer, voilà. Bref, l'équation est simple, 700 000 euros à trouver, comment faisons-nous pour trouver 700 000 euros, voilà, comment faisons-nous ? Et bien nous on se dit on continue à conserver l'attractivité de notre commune. Et j'assume, oui, Mouvaux est une ville enviable, pas le fruit du hasard. Mouvaux est une des villes les plus enviables de la métropole européenne de Lille. C'est indéniable, les prix du marché immobilier. Vous regardez les prix du marché immobilier, hop ici c'est en l'air, c'est-à-dire qu'il y en a beaucoup qui veulent venir à Mouvaux, si il y en a certains qui n'aiment pas Mouvaux, si il y en a certains qui critiquent Mouvaux ils peuvent aller ailleurs hein, n'ayez crainte, il n'y a pas de problème. Si vous voulez vendre votre maison, si vous êtes propriétaire, il y aura toujours un acquéreur hein, pas de difficulté dans ce domaine. Bref, 700 000 euros. Alors on a déjà réduit notre train de vie, je dirais tout à l'heure comment. Il y a l'augmentation de la taxe foncière, l'augmentation de la taxe foncière, il faut tout dire, 5 points de taux ça ne veut strictement rien dire. Un point de taux de taxe foncière c'est 120 000 euros de recettes, retenir bien ce chiffre, 120 000 euros de recettes un point de taux. Vous saviez c'était combien de recettes quand c'était un point de taux de TH ? 350 000 euros, donc on n'aurait pas dû augmenter de 5 points de taux, on aurait été à 1,5, 2 maxi de point de taux. Et cela aurait été certainement mieux parce que la TH tout le monde la paye, que le foncier, il n'y a que les propriétaires qui payent, pas les locataires. Donc, on a dit oui, 5 points de taux en fin de compte c'est 4 plus 1 ou 1 plus 4, 1 pour les policiers municipaux, voilà c'est encore une fois, alors il y a beaucoup de choses qui sont dans votre programme mais que vous n'assumez pas fort ou vous êtes en contradiction, moi j'assume. Oui j'ai assumé l'augmentation des effectifs de la police municipale pour faire face, voilà, à une insécurité qui était dans la ville de Mouvaux. Et 4 points de taux et bien vous calculez, il y a 700 000 euros à trouver, 4 points de taux, 4 que multiplie 120 000, 480 000 il manque 220 000, les 220 000 ça va être une réduction de notre train de vie, ça va être des diminutions de consommations d'énergie. Je vais terminer rapidement mais j'ai tellement de choses à dire par rapport à ce que vous avez sorti comme fake news, comme contre-vérités dans un discours populiste qui ne vous ressemble pas, je le dis à chaque fois mais bon c'est comme ça, c'est votre liberté, vous pouvez dire mais au moins laissez-moi vous répondre et donner la réalité des chiffres. Oui, on va engager tout un processus, on a eu hier ici une réunion sur l'extinction de l'éclairage public, je ne dis pas sur les voies structurantes, sur les autres voies, cela va nous permettre de faire plus de 100 000 euros d'économies. Après, l'illumination festive, oui il y aura moins d'illuminations festives en fin d'année, je le dis de suite. On a supprimé aussi les mini-camps cet été. Alors, je tire la sonnette d'alarme sur ce domaine de flambée et hausse des prix, je continue à le tirer. J'ai tiré la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois et ce, au niveau local, départemental, régional et national. J'ai sensibilisé l'association des maires de France qui a envoyé un courrier il y a de cela deux mois et qui vient de renvoyer un courrier au premier ministre en disant « les collectivités nous sommes un service public, on aimerait bien avoir, dans le cadre du plan résilience quand même une attache particulière et un tarif adapté, voire réglementé pour nos services publics », aucune réponse. Les parlementaires tant de la majorité que de l'opposition sont intervenus en question au gouvernement, aucune réponse. J'ai eu l'honneur de passer au journal de 20 H 00 de France 2, j'ai fait BFM, j'ai fait RMC, j'ai fait M6, j'ai fait La Voix du Nord, j'ai fait Le Figaro, Le Monde, Le Parisien, j'ai tout fait en dénonçant ça, aucune réponse. Si, démerdez-vous. L'état, aujourd'hui, il n'a pas de solution non plus, parce que l'état c'est lui qui va devoir payer et la quoi qu'il en coûte il faudra bien le payer un jour le quoi qu'il en coûte. La crise sanitaire c'est des milliards. L'unité aujourd'hui de valeur c'est le milliard. Avant c'était, on parlait à 10 euros près, maintenant c'est au milliard près, on est au milliard près. Et la guerre en Ukraine ça va coûter autant de milliards et ça c'est autant de milliards ah ouais. Les compensations sur le tarif réglementé des particuliers, qui paye ? C'est l'état qui compense hein, EDF il a la compensation de l'état hein. Un moment donné la facture elle va être sévère hein. Et c'est sûr qu'ils ont poussé pour les particuliers du 30 juin, je ne sais pas pourquoi qu'ils ont poussé jusqu'à la fin de l'année, les particuliers que nous sommes tous ici dans la salle, vous allez voir au premier janvier 2023, pensez bien à moi quand vous allez regarder vos factures au premier janvier 2023 d'électricité et de gaz. Je vous conseille de vous assoir, d'être calme et serein, pour ceux qui sont cardiaques, faites attention à la lecture, vous risquez d'avoir une tachycardie. Il y aura une augmentation très lourde. Alors l'Etat nous laisse seuls en disant « ben voilà, démerdez-vous, c'est soit vous augmentez les impôts, soit vous supprimez des services publics locaux ». Voilà le choix, c'est ça le choix et je n'ai pas de matelas, j'ai pas de fabrique de billets ou d'or dans la cave de la mairie. Voilà, je n'ai pas le choix, je ne sais pas Philippe-Hervé BLOUIN peut être, des diamants, on ne sait pas. Mais voilà, nous n'avons pas de matelas financier et si vous en avez, donnez-moi des explications dans ce domaine-là hein, je veux bien vous donner tous les documents que vous voulez pour me trouver le matelas financier, qui m'arrangerait bien je vous rassure hein punaise si on avait un matelas financier hein, j'adorerais, j'adorerais, j'adorerais, j'adorerais. Alors, ce que je disais tout à l'heure vous allez vous rendre compte que dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois que, les communes les unes

derrière les autres vont augmenter la taxe foncière. Le train de vie de la ville, il va prendre un coup le train de vie, on l'a déjà parce que on doit s'adapter, on doit savoir anticiper. Vous savez, prendre la décision d'une expérimentation pour éteindre l'éclairage public, c'est lourd de sens, faut poser. La fin des minis camps, c'est lourd de sens, faut poser. Tout ça va avoir des répercussions. Alors réorientation, même chose des budgets, moi je m'adapte, j'anticipe, j'adapte c'est quoi, crise de l'énergie Ok ben tous les investissements pout, en matière d'économie d'énergie, tous, économie d'énergie. Economie d'énergie pour l'éclairage public, économie d'énergie pour les bâtiments municipaux, c'est la priorité des priorités. Alors pourquoi l'emprunt ? Certainement pas pour du fonctionnement, il y a une opportunité en investissement c'est que, sur l'éclairage public d'ailleurs une délibération qui suit derrière pour la rénovation de l'éclairage public, on peut avoir plus de 50 % de subventions, qui sont liées un d'une part à des subventions de la MEL dans le cadre des CEE et aussi une subvention de la part de l'état dans le cadre du plan résilience d'une façon générale, première opportunité. Deuxième opportunité, opportunité des taux, je vous écoute hein, c'est vrai que vous m'avez dit « ben les taux » ? Ben ouais c'est vrai, donc on a questionné, on a questionné la Caisse des Dépôts et Consignations hein, ils nous ont dit « ben vous savez avec ce qui se passe en matière de crise géopolitique, les taux risquent de monter ». Donc on s'est posé la question, ben voilà quelles sont nos possibilités financières pour emprunter une somme qui n'ai aucune incidence ou très peu d'incidence ? On m'a donné une somme, voilà on m'a dit de l'ordre de 600 000 là n'aura pas d'impact, ben j'ai dit « on y va, banco pour 600 000 euros ». Et si je l'avais pas fait je suis persuadé que vous m'auriez critiqué parce que vous m'avez déjà critiqué auparavant en disant « ah ben oui mais pourquoi vous n'avez pris l'opportunité de faire cet emprunt de 600 000 euros ? ». Ben voilà, je l'ai fait. Je termine par le contrat de Cahors que vous avez voulu mettre en avant, le contrat de Cahors qui maintient donc un taux donc de 1,2 % de dépenses de fonctionnement maximum pour les collectivités territoriales qui ont signé le contrat. Je tiens à signaler que la ville de Mouvaux n'avait pas signé le contrat parce qu'elle n'est pas appelée à signer un contrat, c'est une façon volontaire qu'elle pouvait signer. Mais toutes celles qui ont signé le contrat, il n'y en a aucune qui le respecte, le contrat de Cahors il a explosé et l'état qu'est-ce qu'il fait : ne me parlez pas du contrat de Cahors, ne me parlez pas du contrat de Cahors. Le préfet qui est le représentant de l'Etat, quand on voit par exemple au Département du Nord le contrat de Cahors, et le préfet il siège, il est à côté, il est là ... plus personne. J'ai appelé le gourou, le ministre, ministre des territoires et de la cohésion sociale, qui doit appliquer le contrat de Cahors, vous me parlez du contrat de Cahors, oui mais il est suspendu, il est suspendu, on verra ça aux jours meilleurs. Ben ouais c'est quand les jours meilleurs, j'aimerais bien savoir les jours meilleurs. Alors, pour le boulodrome, qui vous est cher, très cher, j'ai l'impression de ne pas parler français, donc je le redis, le boulodrome est suspendu. Le foncier, oui c'est une opportunité foncière et bien oui et ben oui c'est un foncier ben je pourrais faire autre chose avec, pas forcément un boulodrome, j'ai une opportunité foncière, voilà, je me suis engagé vis-à-vis de la MEL pour acheter ce foncier à un prix intéressant, après une longue discussion. Et si je l'achète pas, vous allez me dire « ah monsieur le maire vous allez passer à côté de cette opportunité foncière exceptionnelle ». Et ben ouais, par contre, les 100 000 euros qui étaient prévus pour les études du boulodrome ça il faut le dire aussi, il faut le dire si on veut être clairs, il faut le dire, 100 000 euros remis sur les économies d'énergie. Tous les investissements, je leur ai dit, qui ne sont pas prioritaires, qui ne sont pas essentiels, sont mis dans les économies d'énergie, tous les investissements qui ne sont pas essentiels. Sauf les coûts partis, j'anticipe, le skate park, le coût était parti, ça me revenait bientôt plus cher de le stopper. Si je devais refaire le skate park aujourd'hui, je ne le ferai peut-être pas voilà. Alors le terrain synthétique, l'obligation, sinon l'équipe elle peut plus jouer dessus, le terrain synthétique c'est 10 ans, il y en a je ne sais pas 15 ans voilà, il est bout de course, donc voilà. Voilà, donc faut parler 16 %, je terminerai là-dessus, moi j'assume 9 %, donc je ne sais pas où vous avez les autres, j'assume 9 % et je dirais même ce n'est pas à moi d'assumer ces 9 %, c'est à l'Etat d'assurer les 9 % d'augmentation parce que si l'Etat avait été à nos côtés, on n'aurait pas dû augmenter les taux de la taxe foncière. Un ange passe. Nous allons voter le budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

Ne participent pas au vote : M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS.

7-Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Après avis favorable de la Commission Finances - Contrôle de Gestion en date du 19 mars 2022, il est proposé une augmentation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les taux de fiscalité directe locale sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2021	Taux communal 2022
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (pour mémoire, taux figé au taux 2019, pas de pouvoir de taux de la Collectivité)	34,37 %	34,37 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties [pour mémoire, en 2021, cumul du taux départemental (19,29%) et du taux communal (21,98%)]	41,27 %	46,27 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	89,12 %	89,12 %

M. BLOUIN, Rapporteur : Nous vous proposons de passer le taux de la taxe foncière de 41,27 % à 46,27 %.

M. le Maire : Très bien, vous remarquez d'ailleurs qu'on n'augmente pas la taxe d'habitation parce qu'elle n'existe plus. Bon 5 points de taux, on ne refait pas le débat. Des prises de parole ? Monsieur CARTIGNY.

M. CARTIGNY : Très rapidement. Nous voterons contre cette délibération et moi je m'étonne qu'on vote en fait ce taux après le vote du budget primitif puisque ce budget primitif il est basé sur un taux déjà modifié. Donc ...

M. le Maire : Alors on reprend.

M. CARTIGNY : Si on votait contre ...

M. le Maire : Non, non.

M. CARTIGNY : Il est illégal le budget que l'on vient de voter ? Non mais je pose la question, c'est une interrogation de ma part.

M. le Maire : Je reprends. Nous votons d'abord les taux de fiscalité locale de 5 points de taux. Ceux qui sont pour, ceux qui sont contre : 4.

Par 28 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

Nous reprenons le vote du budget 2022, je suis le président donc j'ai le droit, je prends en compte votre allusion et votre interrogation donc je le prends en compte et je reprends le vote du budget primitif 2022 pour un peu d'exercice en cette soirée, pour voter deux fois, ceux qui sont pour le BP 2022 : 28, ceux qui sont contre : 0, ceux qui ne prennent pas part au vote : 4 (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS).

8-Subventions et provisions au titre de l'exercice 2022

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2022, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000€.

	Pour mémoire, Subvention allouée en 2021	Subvention 2022	Observation
ECOLES EDUCATION	5 550,00 €	5 550,00 €	
ASSOCIATION TERRES DES ENFANTS Ecole ST Exupéry primaire	900,00 €	900,00 €	
APE LUCIE AUBRAC - SOURIRE ET BONNE HUMEUR	900,00 €	900,00 €	
A.P.E.L DE L'ECOLE JEANNE D'ARC	700,00 €	700,00 €	
A.P.E.L DE L'ECOLE ST FRANCOIS	700,00 €	700,00 €	
A.P.E.L DE L'ECOLE S.CŒUR/ST PAUL	700,00 €	700,00 €	
ASSOCIATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	200,00 €	200,00 €	
GENERATIONS VICTOR HUGO	700,00 €	700,00 €	
ETOILE DE ST EX	250,00 €	250,00 €	
SCOUTS ET GUIDES DE France	500,00 €	500,00 €	
SOCIAL	23 350,00 €	23 350,00 €	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE DE MOUVAUX (C.O.S)	21 000,00 €	21 000,00 €	
MOUVAUX SOLIDARITE	500,00 €	500,00 €	
SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE (S.N.C)	1 200,00 €	1 200,00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA REGION LILLOISE	350,00 €	350,00 €	
PARLONS FRANCS	300,00 €	300,00 €	
ANCIENS	11 690,00 €	11 540,00 €	
ASSOCIATION MOUVAUX BRIDGE SCRABBLE	380,00 €	380,00 €	
COMITE D'ENTRAIDE DES ANCIENS DU CENTRE (CEAC)	1 460,00 €	1 460,00 €	
CLUB de loisirs Seniors Courcol-Escalette-Vauban	1 200,00 €	1 200,00 €	
CLUB AMBIANCE 3	2 000,00 €	2 000,00 €	
COMITE DES ANCIENS DES FRANCS	950,00 €	950,00 €	
CLUB de loisirs VALLON VERT	1 650,00 €	1 650,00 €	
CLUB PEUPLIERS des Francs	1 550,00 €	1 550,00 €	
COMITE DES SENIORS "Mairie-Ecalette-Vauban	800,00 €	800,00 €	
COMITE DES ANCIENS ESM	1 000,00 €	500,00 €	
Subvention de fonctionnement	500,00 €	500,00 €	
Subvention complémentaire	500,00 €	- €	
Mouvaux numérique pour tous	500,00 €	500,00 €	
LES BLOUSES ROSES	- €	350,00 €	Sous réserve de la complétude du dossier
NORD MADAME	200,00 €	200,00 €	Sous réserve de la complétude du dossier
PROVISIONS	411 923,00 €	411 923,00 €	

PROJETS JEUNES - OSER REVER	800,00 €	800,00 €	Provision affectée par arrêté du Maire après avis de la Commission Jeunesse
PROJETS JEUNES - BAFA	3 600,00 €	3 600,00 €	Provision affectée par arrêté du Maire après avis de la Commission Jeunesse
UNICEF	200,00 €	200,00 €	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	43 523,00 €	43 523,00 €	
CLIC CŒUR DE METROPOLE	2 800,00 €	2 800,00 €	
C.C.A.S	361 000,00 €	361 000,00 €	
Subvention de fonctionnement	355 000,00 €	355 000,00 €	
Subvention complémentaire	6 000,00 €	6 000,00 €	Encas de nécessité
TOTAL SUBVENTIONS	452 513,00 €	452 363,00 €	

M. le maire, Rapporteur : Vous avez le tableau d'attribution de subventions sur l'exercice 2022 avec la totalité des associations qui vous sont proposées. Voilà, y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur LEBON vous l'avez.

M. LEBON : Merci Monsieur DURAND. On est bien à la 8 hein, on reste à la 8, il n'y a pas de modification ?

M. le maire : Non, non, vous êtes à la 8. On a voté le budget donc ...

M. LEBON : Non on ne sait jamais comme vous faites ce que vous voulez.

M. le maire : Je ne fais pas ce que je veux.

M. LEBON : Je souhaite intervenir ...

M. le maire : Je ne fais pas ce que je veux.

M. LEBON : Ah si, si, si, clairement.

M. le maire : Non, il y a un règlement intérieur.

M. LEBON : Vous donnez la parole, voilà. Par contre vous les longs monologues c'est à chaque conseil municipal mais c'est tout à fait normal apparemment. Donc, oui ...

M. le maire : Mais ça vous dérange peut-être mais je suis le président.

M. LEBON : Oui, oui, on a compris.

M. le maire : Et maire.

M. LEBON : En plus oui, on l'a bien compris. Je souhaite intervenir au sujet des subventions, alors sur celles appelées anciens et social, validées par la commission 8, donc la commission solidarité qui est présidée par Marie CHAMPAULT. L'année passée il a été décidé par les membres de cette commission à l'unanimité de valider toutes les subventions selon les souhaits des associations par solidarité en cette période de Covid. Cette année, Marie CHAMPAULT a présenté donc les différentes demandes de subvention lors de la dernière commission en date du 3 mars. On nous a donc demandé de nous positionner sur ces demandes de subvention, mais certains dossiers étaient peu compréhensibles, voire incomplets. Au final, ce qui nous a été présenté c'était des dossiers qui avaient été finalement mal travaillés, il était donc difficile de pouvoir prendre des bonnes décisions. Alors j'avais une question pour Marie, si possible ? Tu devais faire des démarches auprès de plusieurs associations, de certaines associations qui avaient été définies afin de revenir vers les membres de ta commission avec les éléments qui manquaient ou qui posaient problème et nous n'avons pas eu de retour spécifique par rapport à ça. Donc, est-ce que les démarches ont été entreprises ? Et si oui avec quel retour ? Et surtout la finalité, ce qui en découle ? Merci.

Mme CHAMPAULT : Donc effectivement je vais voir avec les services pour savoir si le retour a été fait. Je pense que le retour c'était par rapport à des détails de dons qui avez été faits enfin je ne sais même plus, là je n'ai pas les dossiers en tête, puisque ça été une commission plutôt active et vous savez très bien qu'on a délibéré en commission, on a vraiment étudié tous les dossiers en commission. C'est vrai que cela aurait été mieux qu'on reçoive effectivement les associations devant la commission, ce qui avait été fait les années passées, avec cette pandémie on n'a pas pu le faire, ça va être reprogrammé comme cela a été stipulé dans le compte-rendu, avant l'été, avant la fin de l'été, oui. Donc on va pouvoir recevoir toutes les associations pour avoir tout le détail effectivement qui peut-être nous manquait. Alors, je ne sais pas, peut être, comme vous aviez pris beaucoup de notes ce soir-là, vous avez certainement en tête les détails, vous revenez vers moi, on vous redonne les détails sur ce qui pouvait manquer et puis je pense qu'on a été clairs sur les subventions, c'est-à-dire qu'on n'a pas baissé de subventions, on a évoqué tout le détail, on ne va pas revenir sur les détails de certaines associations auxquelles vous faisiez certainement allusion. Et nous avons eu la chance aussi de pouvoir intégrer une nouvelle association : les blouses roses. Donc il y a des paramètres à voir, on n'a pas augmenté, on n'a pas baissé et on a été justes je pense par rapport à la commission. En tout cas ça été un vote global de la commission.

M. le maire : Monsieur LEBON, vous avez la parole.

M. LEBON : Merci. Non c'est juste que, comment se positionner sur des subventions quand on n'a pas les bons éléments ou que les dossiers sont incomplets, c'est ça qui pose problème. On a les blouses roses, on a aussi les restos du cœur, on a longuement évoqué les restos du cœur qui demandaient une subvention et finalement on n'a pas les bonnes informations donc, comment faire, c'est ça. Et donc c'est parce que tu devais revenir en fait vers nous ...

Mme CHAMPAULT : Je pense, Monsieur LEBON, que vous avez eu les informations par rapport aux associations que vous citez, vous avez eu le détail, on a eu tout le détail. Il y a peut-être effectivement, pour les restos du cœur, ça doit être certainement le coût du local, c'est peut-être ça auquel vous faites allusion ? Moi je pense qu'on n'a pas à rougir des subventions qu'on donne à nos associations, donc ce n'est pas la question, enfin en tout cas je reviendrai vers vous pour les points détaillés qui me semblaient être clairs, mais peut être qu'effectivement j'ai fait une erreur là-dessus. Donc, veuillez m'en excuser je vais vous compléter ça et je reviendrai vers vous.

M. le maire : Alors je remarque que dans ta commission Marie, c'est une commission où il y a échanges et débats et demande de pièces complémentaires et on s'exprime parce que, c'est marrant, alors moi je n'y ai pas assisté mais j'ai lu le compte-rendu, comme je lis tous les comptes rendus des commissions mais à la commission des finances, vous avez entendu la voix de monsieur CARTIGNY ?

M. LEBON : Je peux répondre ?

M. le maire : C'est monsieur CARTIGNY, attendez je n'ai pas entendu la voix de monsieur CARTIGNY. Il me semble, je me suis renseigné, il me semble que dans le cadre de l'élaboration budgétaire, un, et deuxièmement sur les votes des taux, vous ne vous êtes pas offusqué mais bon certes ...

M. CARTIGNY : J'ai émis un avis défavorable.

Mme DEBOSQUE : On n'a pas entendu, non.

M. CARTIGNY : C'est formidable, alors c'est de mieux en mieux. J'ai donné mon avis défavorable sur la hausse des taux, Monsieur BLOUIN a dit à Madame MARTIN « vous mettez au PV que Monsieur CARTIGNY a donné un avis défavorable ».

Mme DEBOSQUE : Moi je n'ai pas entendu votre avis défavorable, je suis désolée.

M. le maire : Qui siégeait à la commission dans cette enceinte ? Alors, est-ce que vous avez entendu cet avis défavorable ?

M. CARTIGNY : Ah c'est formidable, donc c'est une ...

M. le maire : Non mais non.

M. CARTIGNY : Non mais non mais alors là je comprends, c'est une cabale, c'est donc une cabale, moi je le prends comme ça. Non, non, je suis désolé Monsieur DURAND.

M. le maire : Monsieur CARTIGNY, vous avez eu le PV pourquoi vous n'avez pas écrit, vous m'écrivez souvent. Pourquoi vous ne m'avez pas demandé : je demande une rectification du PV, je demande qu'on écrive noir sur blanc que j'émetts un avis défavorable.

M. CARTIGNY : Très bien, et bien maintenant à chaque fois, très bien mais je confirme que c'est une cabale, que j'ai bien donné mon avis défavorable. Bien, monsieur BLOUIN, vous justifiez cette cabale.

M. le maire : Votre langage devient vulgaire, méfiez-vous. Ce n'est pas vous ça, cabale.

M. CARTIGNY : Nan mais là vous vous liguez, je suis désolé, mais monsieur BLOUIN d'ailleurs, vous pouvez me regardez au lieu de baisser vos yeux, monsieur BLOUIN.

M. le maire : Mais c'est bien.

M. BLOUIN : Oh vous savez.

M. CARTIGNY : Je me souviens tout à fait que vous l'avez dit à madame MARTIN, vous lui avez dit « madame MARTIN vous noterez au PV que monsieur CARTIGNY a émis un avis défavorable ».

M. le maire : Je pose une question à madame MARTIN, si vous le permettez, madame MARTIN est-ce que vous l'avez noté au PV ?

Mme MARTIN : Non, non, je suis désolée.

M. le maire : Voilà, je ne veux surtout pas de cabale, on note bien maintenant ce que vous aviez donc dit, voilà on va modifier le compte-rendu en fonction.

Mme DEBOSQUE : Je peux dire quelque chose, monsieur CARTIGNY ...

M. le maire : Prends le micro.

Mme DEBOSQUE : Je me souviens que monsieur BLOUIN a demandé à madame MARTIN de noter que vous aviez donné des informations mais pas que vous aviez émis un avis défavorable, je suis désolée.

M. le maire : On ne va pas en faire un fromage ce soir, hein. Vous avez, comme c'est votre bon droit, vous avez émis un avis et il était défavorable, voilà, maintenant on sait qu'il est défavorable. On va passer au vote pour cette délibération, en faisant attention aux personnes qui ont des intérêts dans certaines associations et ne doivent pas participer au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : M. Eddie BERCKER et M. Joseph SANSONE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour tous : Mme Florence GOSSART)

9-Avances sur subventions - Associations sportives

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement des clubs, il vous est demandé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50 % de la subvention de fonctionnement (hors subvention spécifique et exceptionnelle), versée en 2021.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2021	Acompte subventions 2022 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2021
SP - SPORTS :		
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 272,00 €	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>15 272,00 €</i>	<i>7 636,00 €</i>
<i>Subvention de Niveau</i>	<i>9 000,00 €</i>	
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212,00 €	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>19 214,00 €</i>	<i>9 607,00 €</i>
<i>Subvention de Niveau</i>	<i>6 000,00 €</i>	
<i>Subvention Exceptionnelle</i>	<i>998,00 €</i>	
MOUVAUX FUTSAL CLUB	3 015,00 €	<i>1 507,50 €</i>
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 245,00 €	<i>622,50 €</i>

	Subventions 2021	Acompte subventions 2022 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2021
A.S.C. JEANNE D'ARC	3 035,00 €	1 517,50 €
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	10 695,00 €	5 347,50 €
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 940,00 €	2 970,00 €
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	8 313,00 €	4 156,50 €
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 328,00 €	2 164,00 €
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 064,00 €	2 532,00 €
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 724,00 €	1 862,00 €
MOUVAUX MUSCULATION	855,00 €	427,50 €
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 362,00 €	681,00 €
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 542,00 €	771,00 €
UNORA MOUVAUX	3 787,00 €	1 893,50 €
LA PETANQUE MOUVALLOISE	957,00 €	478,50 €
AMICALE VICTOR HUGO	411,00 €	205,50 €
DETENTE ET AMITIE	426,00 €	213,00 €
BOURLOIRE SAINT GERMAIN	867,00 €	433,50 €
BEAUTIFUL YOGA	351,00 €	175,50 €

M. BERCKER, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Donc comme tous les ans, il vous est demandé de pouvoir voter une subvention égale à 50 % du montant de la subvention de l'année dernière aux associations sportives, pour pouvoir faire face aux engagements qu'ils vont avoir dans les mois à venir pour entamer la prochaine saison. En sachant que les votes définitifs des subventions ont lieu au conseil municipal du mois de juin après étude des dossiers au mois de mai.

M. le maire : Y a-t-il des demandes particulières d'informations dans le cadre de ta commission d'Eddie ?

M. BERCKER : Donc il y aura une commission qui va être réunie au mois de mai suite à l'étude des dossiers de subventions.

M. le maire : C'est que l'avance, c'est que la moitié, c'est ça ?

M. BERCKER : C'est la moitié, tout à fait.

M. le maire : Nous passons au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

10-Avances sur subventions - Associations culturelles et de loisirs

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Les subventions aux associations culturelles et de loisirs dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présenté lors de ce Conseil Municipal.

Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement des associations, il vous est demandé d'accorder dès à présent aux associations culturelles et de loisirs une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50 % de la subvention de fonctionnement (hors subvention complémentaire et exceptionnelle), attribuée en 2021.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations culturelles et de loisirs sont repris dans le tableau ci-joint :

	Subventions 2021	Acompte subventions 2022 : 50% de la subvention de fonctionnement attribuée en 2021	INFORMATION
ECONOMIE :			
LES COMPTOIRS DU COMMERCE	14 500,00 €		
Subvention de fonctionnement	6 500,00 €	3 250,00 €	
Subvention complémentaire	3 000,00 €		
Subvention liée à la crise sanitaire	5 000,00 €		
CULTURE ET LOISIRS :			
OHM	3 102,00 €		
Subvention de fonctionnement	3 102,00 €	1 551,00 €	
Subvention complémentaire			
CATM	2 630,00 €		
Subvention de fonctionnement	1 630,00 €	815,00 €	
Subvention complémentaire	1 000,00 €		
TOURISME VACANCES LOISIRS	700,00 €	350,00 €	
CLUB D'HISTOIRE LOCALE DE MOUVAUX	726,00 €	363,00 €	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	510,00 €	255,00 €	
BAT'S	370,00 €	185,00 €	
CCPAM	362,50 €	181,25 €	
LUDOTHEQUE POUR TOUS	200,00 €	100,00 €	
CLASSE MAGIQUE	257,50 €	128,75 €	
OH LUDIK	Acompte de 102,38€	102,38 €	A demandé à ne percevoir que 50% de la subvention en 2021
MOUVAUX JUMELAGES	451,75 €	225,88 €	

Mme DELSALLE, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Exactement la même délibération que pour Eddie, donc c'est ici pour les associations culturelles de loisirs. Une petite précision sur les comptoirs du commerce, ils avaient l'an dernier, on va dire, un complément de 5 000 euros mais cette année il ne va pas compter. Voilà, leur montant sera bien de 9 500 euros, comme les années précédentes.

M. le Maire : Merci, pas de questions ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour tous : Mme Florence GOSSART)

11-Indemnités de fonction accordées aux élus

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Vu les dispositions des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, Considérant que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseillers municipaux pour le maire et les adjoints, Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints, Considérant que la commune de Mouvaux compte 13326 habitants, Considérant qu'en vertu de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est automatiquement fixée au taux plafond de la strate démographique applicable, soit 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique mais que le Maire peut demander à ne pas bénéficier de l'intégralité de son indemnité de fonctions, Considérant la décision d'attribuer une délégation à un 7^{ème} conseiller municipal et la nécessité, pour pouvoir l'indemniser dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, de modifier la répartition des indemnités entre élus, Vu la demande expresse de M le Maire de ne pas bénéficier de l'intégralité de son indemnité de fonctions ;

Calcul de l'enveloppe globale autorisée :

La commune se situant dans la strate démographique des collectivités de 10 000 à 19 999 habitants, l'indemnité maximale qui peut être votée est fixée :

- pour le Maire à 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour chacun des 9 adjoints ayant reçu une délégation, à 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

⚡ Soit une enveloppe globale de : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + (9 x 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) = 312,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des des fonctions de maire à 63 % de l'indice brut terminal
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 22,66 % de l'indice brut terminal,
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6,5 % de l'indice brut terminal, dans la limite de 7 conseillers délégués. (Les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués le sont par prélèvement sur l'indemnité du maire et des adjoints au maire dans le respect du montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.)

Article 2

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement. Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} mai 2022.

Valeur mensuelle du point d'indice au 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

	% d'attribution
Maire	63 % de l'IB Terminal
1 ^{er} adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
2 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
3 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
4 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal

5 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
6 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
7 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
8 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
9 ^e adjoint	22,66 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal
Conseiller délégué	6,50 % de l'IB Terminal

M. le maire, Rapporteur : Je souhaite revoir donc les indemnités de fonction du maire et des adjoints à la baisse pour financer un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire. Donc, la baisse est de 2 % pour le maire, 2 % de 65 % on descend à 63 et pour les adjoints, la baisse est de 0,5 %, donc de 23,16 ils baissent à 22,66. Je profite de ça pour vous signaler que, par arrêté, je vais nommer demain Constance DUBUS comme conseillère municipale déléguée, présidente du comité de quartiers Triez Vauban. Voilà, donc y a-t-il des prises de parole pour la création de ce 7^{ème} poste ? Monsieur LEBON.

M. LEBON : Est-ce que vous pouvez juste nous rappeler les 6 autres postes ?

M. le maire : Bien sûr.

M. LEBON : J'en vois que 3 plus 3 présidents de quartiers ?

M. le maire : Et bien ça fait 6.

M. le LEBON : Oui mais là c'est le 7^{ème}.

M. le maire : Je créé le 7^{ème} pour nommer quelqu'un d'autre, en plus, avec des nouvelles fonctions. On va d'abord passer pour voir le 7^{ème}, après je le dis.

M. LEBON : Mais ...

M. le maire : Je créé 7 postes de CMD.

M. LEBON : Oui, oui, mais alors donc les 7 postes ...

M. le maire : Il y en a 6 qui sont attribués.

M. LEBON : Oui.

M. le maire : Je ne peux en attribuer que 6 parce qu'il y en a 6 aujourd'hui, donc j'attends le 7^{ème} pour vous dire qui sera le 7^{ème}.

M. LEBON : Ah oui, donc vous me direz après, d'accord.

M. le maire : Et surtout sur quels domaines. Donc, je propose cette délibération au vote.

Par 28 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

M. le maire : je pense donc nommer au 1^{er} mai Isabelle TASSART comme conseillère municipale déléguée à l'insertion et aux relations avec les clubs des aînés.

12-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 15 décembre 2021, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 16 novembre 2021 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet arrêté comme ci-joint.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Donc modification du tableau des effectifs, on vous demande ce soir d'accorder donc la création de deux postes de rédacteurs pour faire suite aux réussites de concours de deux employés. Si on veut donner satisfaction à cet investissement personnel, il nous faut créer ces deux postes. Une petite augmentation personnelle mais bon qui est bien méritée je crois.

M. le maire : Une augmentation non, on va avoir une nouvelle vision, un nouveau parcours professionnel avec une nouvelle échelle indiciaire. Ils montent de catégorie, ce sont deux personnels qui sont en catégorie C, ils montent en catégorie B. J'espère, je touche du bois, qu'ils ne vont pas partir parce que c'est deux bons agents. Ceux qui sont pour donc la modification de ce tableau ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

13-Tarifs de location des salles de l'Etoile, Scène de Mouvaux

Mme Sandrine DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de location des salles de l'Etoile, scène de Mouvaux.

Après avis favorable de la Commission n°6 « Culture-Animation » en date du 3 février 2022 il vous est proposé de maintenir inchangés ces tarifs et forfaits rappelés ci-dessous :

	Salle de spectacle	Théâtre de poche
Associations Mouvalloises	600€	200€
Associations non Mouvalloises	1000€	320€
Entreprises	2500€	950€

Tarifs exprimés par jour d'occupation des lieux
Matériel scénique et accès aux loges compris
Caution de 500€

Forfait technicien incompressible à ajouter :

	De septembre à juin par régisseur et par jour d'occupation des lieux
Associations Mouvalloises	100€
Associations non Mouvalloises à but caritatif	100€
Associations non Mouvalloises à but non caritatif	350€
Entreprises Mouvalloises	350€
Entreprises non Mouvalloises	600€

Après avis favorable de la commission N°6 « Culture-Animation » en date du 3 février 2022, il vous est proposé, lors des mises à disposition des locaux de L'étoile – Scène de Mouvaux, de maintenir les tarifs mentionnés ci-dessous et de modifier la rédaction de la modalité des heures de présence d'un agent municipal comme suit (en gras) :

- Forfait de 120€ **pour 4 heures de présence d'un agent municipal** – Facturation de 40€ l'heure supplémentaire – L'agent présent veille au bon déroulement de l'évènement et au respect des règles de sécurité et sanitaires.
- Facturation de 50€ l'heure supplémentaire d'occupation du bâtiment par rapport aux horaires fixés par la Convention. Toute heure commencée est due.
- Facturation de 150€ en cas de manquement concernant le nettoyage du bar et des espaces mis à disposition.

Mme DELSALLE, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Donc la commission, au mois de février s'est réunie et en fait nous avons dû apporter une petite modification aux tarifs de location des salles de l'Etoile. En fait ça ne porte pas sur les tarifs en tant que tels, on ne bouge pas, il s'agit simplement d'étendre le forfait qui est lié à la présence des agents municipaux à quelques soient l'heure du jour et les jours de la semaine, puisque en fait la précédente délibération prévoyait que ce soit uniquement le soir et en semaine donc du lundi au vendredi. Or, on a pas mal de manifestations avec des associations qui ont lieu le dimanche ou le samedi, donc ça n'était pas possible de les facturer sur la présence des agents municipaux. Donc voilà, cette nouvelle délibération permettra de la faire, le reste ne change pas.

M. le maire : Pas de prise de parole ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

14-Financement spécial de l'organisation de classes transplantées par les écoles mouvalloises pour les classes de CM2 au titre de l'année scolaire 2021-2022

Mme Marie BELLANGER-PLANTAIN, Adjointe, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

Accueils de loisirs
Activités Ados
Mini-Camps d'été
Mercredis Récréatifs
Accueil périscolaire
Restauration scolaire
Classes de neige / Classes transplantées

La Ville de Mouvaux est l'une des rares communes à organiser encore les classes transplantées à la neige pour l'ensemble des classes de CM2 de toutes les écoles publiques et privées de son territoire.

Attachée à ce projet qu'elle porte depuis plus de 20 ans, elle s'est mobilisée, dans un contexte sanitaire particulier, depuis plusieurs mois, pour créer les conditions de la réussite de ce qui représente une formidable aventure éducative pour les enfants. Avec son prestataire, elle a notamment tout entrepris pour optimiser les modalités de fonctionnement du séjour.

Face à la dégradation de la situation sanitaire, elle a réuni, le 7 janvier 2022, l'ensemble des partenaires de ce projet - l'Inspecteur de l'Education Nationale, les Directrices et Chefs d'Etablissements, les enseignants concernés ainsi que le prestataire.

A l'issue de cette rencontre, au regard du contexte épidémiologique prévalant en ce début d'année 2022, il a été décidé le report des classes transplantées. Cette décision, certes difficile, s'inscrit dans une logique responsable et citoyenne de tous les acteurs concernés.

Cependant, afin de ne pas priver les enfants pour qui ce séjour est riche d'enjeux éducatifs (développement et à l'apprentissage de l'autonomie, vivre-ensemble...), elle a travaillé à une solution alternative, en collaboration avec les directrices et chefs d'établissement. Exceptionnellement, la Ville a même accepté de déroger au principe d'un départ collectif en laissant la possibilité à chaque école d'organiser son séjour.

Aussi, au même titre qu'elle le fait dans le cadre des classes de découverte, elle propose pour l'année 2021-2022 de financer les séjours proposés par les écoles autour des principes suivants :

- Présentation par chaque école (publique et privée) du projet de séjour, chaque école devenant organisateur de son projet
- Après validation par la Ville et les instances de l'Education Nationale, attribution d'un financement par élève Montant égal à l'enveloppe budgétaire programmée moins les participations familiales, les frais annexes et les frais occasionnés par le report du séjour initialement prévu (contractuels et organisationnels), le tout divisé par le nombre total d'élèves de CM2

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique du 19 mars 2022, il est proposé de financer les projets des écoles organisant une classe transplantée pour leurs élèves de CM2 en reprenant les modalités d'attribution évoquées ci-dessus et en attribuant, sur la base du calcul détaillé, le montant de **200 €** par élève. Il est toutefois précisé que ce montant est cumulable avec l'aide apportée dans le cadre des classes de découvertes.

Mme BELLANGER, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Donc, face à une dégradation de la situation sanitaire nous avons réuni les différents acteurs et suite à cette concertation nous avons décidé un report des classes transplantées. Nous avons dès lors proposé une solution alternative en dérogeant à la règle du séjour commun, en laissant chaque école le soin d'organiser leurs séjours et en attribuer une subvention de 200 euros par élève. Je précise aussi que cette subvention est cumulable avec la subvention de 36 euros par élève que nous attribuons pour les classes de découverte pour les écoles qui pouvaient en bénéficier cette année, c'est-à-dire les classes de Victor Hugo et Saint François qui nous ont demandé cette solution.

M. le maire : Merci. Donc les classes de neige on a dû les bouger pour la simple et bonne raison c'est que la crise sanitaire battait son plein à l'époque et je maintiens et je le redis, c'était une sage décision parce que là aussi, si on compare avec d'autres villes, le bus il est à peine parti qu'il est revenu tout de suite. J'ai eu mon collègue et ami, maire de Caudry et également le maire de Douai, qui est un peu moins mon ami par rapport au maire de Caudry, mais tous les deux m'ont témoigné quand même qu'ils avaient eu quelques tracas à ce sujet. Mais, après écoute, avec Marie et après concertation avec les directeurs et directrices et l'inspecteur, on s'est dit qu'il fallait maintenir une classe transplantée pour l'harmonie au niveau donc des classes de CM2. Voilà, même s'il y a encore des choses à dire parce que c'est un projet pédagogique et comme ils le font au mois de juin, malheureusement, le projet pédagogique ils le font avant et par forcément après l'enseignement mais voilà, au moins ils vont partir ensemble, c'était le souhait vif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

15-Convention avec le Collège sur l'utilisation des salles de sports

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre de sa politique sportive et de sa politique éducative, la Ville de Mouvaux met à disposition ses équipements sportifs (Espace Jean Richmond, complexe sportif, salle Valet et équipements extérieurs – city-stade, terrains de football,...) pour la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) inscrite dans les programmes de l'Education Nationale.

Les équipements sportifs mouvallois sont ainsi largement mis à contribution pour la pratique de l'EPS des écoles primaires dont la compétence est municipale mais aussi du collège Maxence Van der Meersch qui relève de la compétence du Département du Nord.

En sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil Départemental a adopté la délibération relative au financement de l'utilisation des salles de sports municipales par les collèges au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Cette délibération donne la possibilité aux collèges, si leurs installations sportives couvertes ne le leur permettent pas, d'utiliser des salles de sports appartenant aux communes.

Depuis 2018, les subventions sont versées directement aux collèges qui prennent attache avec les villes pour évaluer avec elles les coûts de location des salles municipales, à partir d'une occupation effective des locaux municipaux.

S'il s'agit de renforcer l'autonomie des collèges, c'est surtout une stratégie de rationalisation et d'optimisation de l'utilisation et donc des coûts qui apparaît derrière cette orientation.

Après échanges avec le Principal du Collège, une convention relative à la location des salles sportives municipales au Collège a été établie, précisant notamment les modalités de fonctionnement et les modalités financières de la location.

Elle stipule notamment que le Collège reversera à la Ville de Mouvaux la totalité de la dotation que lui dédie le Département à cet effet, à savoir, pour l'année scolaire 2021-2022, la somme de 15 725,00 €.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer conjointement cette convention avec le Principal du Collège.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Donc, comme tous les ans, une convention avec le Collège concernant l'utilisation des salles de sport donc en sachant que le Département finance les frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition du Collège, le Département verse cette somme au Collège et le Collège s'engage à nous restituer cette somme à l'identique, qu'elle a reçu du Département.

M. le maire : À l'identique chez nous ?

M. BERCKER : À l'identique partout oui, à l'identique chez nous.

M. le maire : Chez nous. Des questions, non ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

16-Convention de partenariat entre le Relais Petite Enfance (RPE) et la coordination départementale Lire et faire lire

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La politique éducative de la Ville de Mouvaux a pour objectifs de créer les conditions de la réussite éducative de tous les enfants et de permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie privée.

Par ailleurs, les nombreux services déployés dans le cadre de cet ambitieux projet ont aussi pour vocation de créer des liens entre tous les acteurs du territoire.

Parmi eux, le lien intergénérationnel apparaît essentiel au bien-vivre ensemble.

Créer des temps de rencontres et de plaisir autour d'ateliers de lecture entre la coordination départementale de « Lire et faire lire » représentée par les associations Ligue de l'enseignement – Fédération Nord, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord et le Relais Petite Enfance (RPE) répond parfaitement à la fois aux objectifs pédagogiques mais aussi aux attentes de cohésion sociale.

En effet, les jeunes enfants vont pouvoir être sensibilisés aux livres et à la lecture à voix haute autour d'actions de prévention pour lutter contre l'illettrisme et favoriser le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

Aussi, une convention de partenariat a été établie, organisant ces séquences de rencontres et décrivant les conditions et les modalités de collaboration entre les parties.

Après avis favorable de la commission thématique en date du 16 mars 2022, il vous est proposé :

1. d'approuver la convention de partenariat entre la coordination départementale de Lire et faire lire représentée par les associations Ligue de l'enseignement – Fédération Nord, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord et le Relais Petite Enfance (RPE)
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent
3. d'autoriser la transmission des documents à nos partenaires institutionnels

M. DESMETTRE, Rapporteur : Merci monsieur le maire. À la jeune enfance effectivement l'illettrisme est un combat de tous les instants et on vous propose, pour donner un cadre sécuritaire et une bonne pédagogie, d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'Union départementale des actions familiales et la Ligue afin qu'ils puissent correctement intervenir auprès des jeunes enfants entre 0 et 3 ans. C'est une proposition qui a été présentée il y a 15 jours en commission, voilà. Ceci pour donner un cadre et, qui ne porte pas de moyens financiers supplémentaires.

M. le maire : Merci, des prises de parole ? Non ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

17-Bilan de la concertation autour du projet de réaménagement urbain du site Carbonisage, rue Lorthiois

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Rappel du contexte du projet

Par délibération n° 15C0122 du 13 février 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a engagé une nouvelle contractualisation de partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord Pas-de-Calais pour la période 2015-2019. A la demande de la ville de Mouvaux, le site Carbonisage, Rue Lorthiois, a fait partie des sites prioritaires et a dans ce cadre été décliné en convention opérationnelle au travers la délibération n°15C0903 du 16 octobre 2015 sous l'axe 1 « Foncier de l'habitat et du logement social ».

Dans cette perspective, la friche industrielle a été acquise par l'EPF le 22 novembre 2016, lequel a engagé les travaux de démolition-dépollution nécessaires. Ceux-ci sont quasiment terminés en ce début 2022.

En parallèle, une cession immobilière avec charges a été lancée par la MEL en partenariat avec l'EPF et la Ville.

A l'issue de l'appel à projet, le choix s'est porté, d'un commun accord, sur la proposition portée par le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F NOTRE LOGIS. Après réunion des membres du conseil municipal le 30 janvier 2021, celui-ci a été entériné par délibération métropolitaine du n°21B0156 du 23 avril 2021.

Conformément au cahier des charges, le projet du groupement propose une opération mixte d'habitat et de services. Il s'inscrit également dans la volonté de valorisation du quartier par ses qualités paysagère, environnementale, urbaine et architecturale.

Il est prévu la réalisation de 180 logements maximum avec une mixité entre du logement individuel et collectif, dont 30% de logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI, gérés par le bailleur 3F-NOTRE LOGIS. Le projet propose également la réalisation d'une dizaine de logements en Prêt Social de Location-Accession (PSLA). Des locaux d'activités d'une surface de 550 m² environ, devant accueillir un cabinet médical, des activités de services et un espace co-working, seront également développés.

L'ensemble du projet urbain sera desservi par une nouvelle voie métropolitaine. Il s'articule enfin autour d'espaces paysagers récréatifs et d'un élément central, la réalisation d'un bassin paysager, réservoir de biodiversité. L'ensemble des espaces verts représente 40 % du projet.

Le stationnement s'inscrit pour l'essentiel en sous-sol. Il existe toutefois des places de stationnement en aérien essentiellement pour les maisons individuelles, les visiteurs ou les utilisateurs de la maison médicale et des activités de service.

Rappel des modalités de la concertation

En vertu du Code de l'urbanisme, les projets de réaménagement urbain peuvent faire l'objet d'une concertation associant, les habitants et toutes personnes concernées.

Les objectifs et modalités de la concertation ont été établis par délibération du Conseil Municipal en date du 02 février 2022 et précisés ainsi :

Faisant suite au travail partenarial partagé entre la Ville, la MEL, l'EPF, les représentants du groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS et des représentants des habitants, la concertation préalable s'est tenue du 11 février au 13 mars inclus.

Cette concertation a eu pour but de partager un projet de réaménagement urbain du site Carbonisage, rue Lorthiois et rue de la Forgette, qui répond aux enjeux d'insertion urbaine, et de qualité architecturale, environnementale et paysagère.

La Ville et le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS ont ainsi, et ce conformément à la délibération du 2 février :

Pour informer le public :

- Présenté le projet dans le magazine municipal de la Ville n° 152 du mois de février/mars 2022, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Mouvallois, et invité le public à faire connaître ses observations. Six pages de ce magazine ont entièrement été consacrées à la présentation du projet dans toutes ses dimensions.
- Relayé une information complète sur le site internet municipal et sur le facebook municipal; des rappels ayant été opérés dans la newsletter de la ville (13 et 19 février 2022) et par des posts facebook (11, 17, 28 février - 2mars)
- Procédé à différentes communications relayant la concertation en mairie et dans les salles municipales

- Sollicité la presse qui s'est fait l'écho de la concertation par trois articles dans la voix du Nord les 8 février, 1^{er} mars et 7 mars 2022.

Pour consulter le public :

- Un dossier explicatif nécessaire à la compréhension des enjeux et des orientations du projet de renouvellement urbain a été mis à disposition du public en 2 exemplaires à l'accueil de la mairie.
- Un dossier explicatif similaire a été déposé en ligne sur le site internet de la ville
- Après avoir soumis son projet aux membres du conseil municipal, au comité de pilotage composé de riverains, des présidents des syndicats de copropriété voisins du site et du président de conseil de quartier, le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS a présenté son projet aux membres du conseil de quartier des Francs le 4 février 2022. Enfin, une réunion publique de présentation s'est tenue à l'Etoile le mercredi 2 mars.
- Quatre panneaux de présentation du projet ont été installés sur site et dans le hall de la mairie durant tout le temps de la concertation.

Pour recueillir l'expression des avis de chacun :

- Un registre papier destiné à recueillir les observations éventuelles à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, a été mis à disposition du public.
- Un registre en ligne a été ouvert sur le site internet de la ville via la rubrique « Contact »
- Deux permanences du groupement se sont tenues en soirée en mairie le 17 février et le 3 mars.

Bilan de la concertation

La concertation s'est ouverte le 11 février pour se clore le 13 mars. L'ensemble des observations reçues et des contributions produites en réunion publique, lors des permanences ou via le cahier de concertation, soit la mobilisation de près d'une centaine de personnes sur le seul temps de la concertation, ont été scrupuleusement collectées et retranscrites dans le tableau récapitulatif de la concertation, joint en annexe de la présente délibération.

54 contributions ont été comptabilisées et elles peuvent être regroupées en 13 thématiques d'ensemble.

Le tableau, en annexe de la présente liste, reprend de façon précise les contributions portées. Ces dernières se répartissent de la façon suivante :

- 4 d'entre elles concernent la tenue même de la concertation
- 19 personnes saluent la qualité du projet
- 3 interventions portent sur l'accroissement de la circulation induite par le projet et 1 évoque plus précisément les modalités de circulation au niveau de la nouvelle voie créée
- 4 s'interrogent sur le nombre de stationnements développés au sein de l'opération ou à sa périphérie
- 2 autres concernent le maillage de l'opération au réseau routier actuel
- 6 contributions regrettent la densité du projet, deux d'entre elles souhaitant même reconverter le site en espace vert.
- 3 personnes s'inquiètent du développement de nouveaux logements locatifs sociaux, craignant une perte de tranquillité et une baisse en qualité du projet sur ce point
- 1 remarque juge l'harmonie colorimétrique de l'opération
- 2 remarques concernent le traitement de la Rue de la Forgette et de ses abords
- 1 intervention s'inquiète de la bonne connaissance de la présence des eaux souterraines et une seconde des éventuelles nuisances pouvant être causée par le bassin
- 3 contributions soulignent le besoin de bien travailler la mixité sociale et intergénérationnelle
- 5 remarques s'attachent à l'importance du commerce de proximité et à la nature des services proposés au quartier et aux habitants
- 1 demande s'intéresse à la possible acquisition d'un bout de jardin.

Dans l'ensemble, les différentes remarques portées en réunion ainsi que la lecture des avis exprimés en ligne ou dans le registre soulignent une adhésion à l'esprit global du projet. Ce bilan de la concertation conforte dans sa globalité les objectifs initiaux du projet et la proposition d'aménagement portée par le groupement lauréat. Il exprime la volonté de :

- Poursuivre la valorisation du quartier des Francs par la transformation d'un ancien site industriel
- Améliorer le cadre de vie des habitants par une urbanisation apaisée
- Développer une offre de services utiles aux habitants du quartier
- Offrir un aménagement paysager et environnemental, véritable écrin de verdure
- Ouvrir l'îlot ainsi créé au reste de la ville en prévoyant une liaison avec les rues voisines

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'approuver le bilan de la concertation pour le projet de réaménagement urbain du site Carbonisage et son annexe et conformément au code de l'urbanisme de le transmettre au maître d'ouvrage pour suite à donner.

M. le Maire, Rapporteur : Donc c'est suite à la délibération que nous avons prise lors du dernier conseil municipal. Donc il y a eu cette concertation, je ne rappellerai pas toutes ces modalités que nous avons mises en œuvre pour quelle se déroule dans de parfaites conditions. Je rappelle quand même que, pour informer le public, on a eu une présentation d'un cahier de 6 pages dans le magazine municipal, distribué dans toutes les boîtes aux lettres, qu'on a relayé l'information sur le site internet avec un lien direct avec un site qui a été fait spécialement sur toutes les données concernant donc ce projet d'aménagement, qu'on a fait des rappels sur notre page Facebook, qu'on a fait aussi des rappels dans la newsletter, que l'on a aussi procédé à différentes communications pour la concertation en mairie et dans les salles municipales, notamment par de l'affichage. On a sollicité la presse qui a bien voulu se faire l'écho de cette concertation par trois articles. Pour consulter le public, il y avait des permanences qui étaient mises en place ici à la mairie par l'équipe mais également il y avait un dossier complet explicatif pour les orientations du projet et il y avait aussi des panneaux de présentation sur le site et ici dans le hall d'accueil de la mairie. Bref, le bilan de la concertation il est là, je vais passer rapidement pour éviter que ce soit un monologue mais rapidement parce que ça vaut quand même le coup d'œil, sur les différentes annotations et observations qui ont été faites soit sur le cahier de concertation, soit en réunions publiques, soit par mails. Donc la première, la concertation est trop tardive, donc je me permets de rappeler quand même que les premières réunions de concertation ont eu lieu en 2012, donc c'était il y a 10 ans. Plusieurs interventions ont souligné la qualité du projet, donc il y a une bonne partie des habitants qui ont été sensibles au renouveau de cette verrue urbaine, notamment du recyclage urbain et de la transformation d'un site industriel pollué en éco-quartier. Donc les observations soulignent l'équilibre et la répartition en logements, la limitation de la circulation et la présence des parkings sous-terrain, le maillage de l'ensemble, la performance des logements attendus, l'ambiance générale du projet entre habiter dans un parc et la notion de village. L'impact sur la circulation : donc il y a une étude qui a été demandée à la MEL par le cabinet, et la MEL a demandé au cabinet EGIS qui un spécialiste dans le domaine, de faire une étude à ce sujet-là. Par contre, la ville a travaillé de concert avec la MEL pour améliorer le maillage routier, notamment par la continuité de la rue de Verdun, donc cette rue de Verdun prolongée sur le sentier des Prieux pour rejoindre la rue de Tourcoing dans l'axe de la rue des Prieux. Par contre, la ville a invité la MEL à réfléchir au maillage des transports en commun, compte-tenu donc des projets dans ce secteur, c'est-à-dire éventuellement un passage d'un bus pas très loin. Question sur la limitation de la vitesse à 20 kilomètres/heure pour la nouvelle voie interne, donc on a rappelé que cette voie-là se veut d'abord résidentielle et qu'elle est d'abord faite pour les circulations douces et apaisées, que nous avons fait des aménagements routiers justement dans le cadre des CoPils pour accompagner et donner du sens à cette vitesse réduite. Notamment on a déterminé, non pas des longues lignes droites mais des systèmes de baïonnettes et on a mis des sortes de places, des placettes avec des revêtements différents pour casser la vitesse. Sur le stationnement, 314 places pour 180 logements c'est suffisant. Je rappelle quand même que le projet répond aux exigences du PLU et va même au-delà du PLU, de l'ordre de plus de 50 places et il y aura même quelque chose qui est assez rare : du stationnement pour les visiteurs des logements locatifs aidés, c'est-à-dire des logements sociaux. Je rappelle qu'il y a 201 places qui sont

proposées en sous-sol, y compris les logements sociaux aidés, là aussi il faut le souligner, c'est assez rare qu'il y ait du logement en sous-sol pour les logements aidés. Et je rappelle qu'en plus de ces 314 places, il est prévu une nouvelle offre de stationnement public le long de la rue Lorthiois et sur la rue nouvelle. Le nombre de places, même chose, est amplifié. Nous rappelons quand même que ce projet est un projet du 21^{ème} siècle, projet éco-quartier où le tout voiture n'a plus sa place, nous l'assumons et, même chose, la voiture n'a pas de présence en surface ou très peu, notamment uniquement les logements individuels, que la totalité se fait en sous-sol pour justement augmenter la notion d'espaces verts. La continuité de la rue de Verdun, j'en ai parlé donc je ne vais pas en reparler, on connaît la rue de Verdun vers la rue des Prieux mais aussi la rue de Verdun est inscrite au PPI voirie communautaire pour faire la partie rue Lorthiois jusque la rue Jean Bart, pour être connectée à la future liaison du Ferrain qui est une liaison de mode de déplacements doux : piétons vélos. Traitement de la sortie rue de Tourcoing, on rappelle là aussi donc cet aménagement qui est complet et qu'il y a une étude d'aménagement de la rue de Tourcoing qui est porté par le cabinet EGIS, encore une fois audit, et j'attends de pieds fermes, sur cette étude. Pourquoi ne pas privilégier les espaces verts, c'est-à-dire la totalité ? Je rappelle quand même que le passé industriel du site n'est pas compatible avec la culture de terrain, je rappelle quand même que, le terrain auparavant était 100 % minéralisé et que, le terrain à venir aura 40 % d'espaces verts. Même chose sur la culture, il faut rappeler que, juste à proximité, c'est-à-dire à moins de 20 mètres, c'est-à-dire de l'autre côté de la rue il y a plus de 2 hectares de jardins familiaux. La densité du projet, donc sur le nombre de logements : je rappelle que le PLU permettait d'aller bien au-delà, 350 logements, il y en a 180 de prévus et que la densité qui va être imposée dans le cadre du PLH, si nous avons dû faire le projet avec le nouveau PLH qui est en cours de discussion, je pense qu'on aurait été à 250 logements. Le point suivant : impact du logement locatif aidé sur la tranquillité du quartier : il est rappelé que le logement locatif aidé sera traité dans le même état d'esprit que le reste de l'opération c'est-à-dire que le même état d'esprit que l'accession à la propriété. Par contre, nous avions demandé clairement dans le cahier des charges que les T1 et les studios soient interdits sur l'éco-quartier. Donc, nous voulions des T2 jusqu'aux T4 au niveau des locatifs sociaux. Avez-vous identifié les secteurs à redynamiser sur la commune ? Nous rappelons que 28 % des Mouvallois ont plus de 60 ans et ce n'est pas là de s'arranger, on a une population qui vieillit de plus en plus et que donc nous devons prendre en compte les personnes à mobilité réduite et notamment imaginer les quartiers avec des enjeux d'accessibilité. Le traitement de l'angle de la rue de la Forgette : Il y aura des maisons et l'idée est de créer un bâti en harmonie avec le reste de la rue entre la rue de la Forgette et la rue Lorthiois et il y aura un trottoir qui sera aménagé sur la partie de la rue de la Forgette qui est aujourd'hui dépourvue, il n'y a pas de trottoir sur la partie gauche, quand on est dans le sens inverse. Traitement des constructions à proximité des habitations existantes de la rue de la Forgette : là il y a eu dans le cadre d'un CoPil donc une proposition de reculer le bâtiment pour qu'il y ait le moins de gêne possible et il y a aujourd'hui des échanges et un travail effectué avec les représentants de riverains sur une végétalisation des limites séparatives. Sur les traitements paysagés, maisons, jardins et villas : il y aura une étude qui va être proposée dans le cadre d'un prochain CoPil, nous avons rencontré dernièrement dans le cadre d'un CoTech donc l'architecte paysagiste qui travaille donc à cette végétalisation en appuyant bien entendu sur le fait que c'est une végétalisation avec des essences locales, régionales à la limite mais pas internationales ou tropicales. Avez-vous lancé une étude sur l'eau ? Oui, une étude sur l'eau a bien été lancée, le bassin prévu au milieu, il y a un bassin, source de nuisances ? Non, l'eau ne sera pas stagnante, il y a un système d'eau qui tourne. Comment imaginez-vous l'espace coworking ? L'espace coworking sera une gestion privée, un espace privé comme il en existe beaucoup en métropole et il sera donc en gestion privée et il y a une demande particulièrement forte sur notre territoire de commune. Allez-vous travailler à la mixité intergénérationnelle, crèche, résidence séniors ? Je rappelle qu'il y a une loi qui interdit de déployer les crèches sur des anciens sites industriels, c'est-à-dire quand vous regardez le plan local de l'urbanisme, tout ce qui a petit « n » c'est-à-dire des sites qui étaient pollués, vous n'avez pas le droit, même si vous dépolluez, vous n'avez pas le droit donc de construire une crèche dessus. Par contre, vous pouvez construire une résidence séniors et un Ehpad mais il y avait un Ehpad de prévu sur ce site-là qui a été donc déménagé parce qu'il y a eu une opportunité foncière et l'Ehpad devait être construit plus rapidement en fonction de la vétusté donc de la Belle Epoque. Nous tenons les dernières années mais vraiment je tire mon chapeau pour le personnel parce que le site n'est plus du tout adapté. Pourquoi n'y a-t-il pas de commerces de proximité ? Avoir des commerçants c'est bien mais pour avoir des commerçants il faut avoir des consommateurs et surtout des acheteurs. Il y a une étude qui a été faite qui précise que ce projet-là est dans les zones de chalandise de deux superettes, deux supermarchés même : Auchan pour ne pas le citer et Carrefour City. Par ailleurs, il y a aussi des commerces qui ne sont pas si loin que ça notamment les commerces qui sont rue des Prieux et rue du Vert Pré notamment un boulanger et un boucher. Ils vont être contents, ils auront plus de monde chez eux. Pour apporter encore des précisions sur la maison médicale, la seule chose que je peux dire c'est qu'aujourd'hui il y a des contacts qui sont établis entre les promoteurs et un groupement de médecins qui sont intéressés pour investir ces maisons médicales. Voilà donc les principales annotations qui ont été faites au niveau donc de cette concertation de site Carbonisages. Y a-t-il des prises de parole ? Vous avez la parole Monsieur LEBON.

M. LEBON : Merci monsieur DURAND. Maintenant que la présentation a été faite au niveau de la ville aux dépens des Mouvallois, qu'est-ce que vous comptez faire de l'ensemble des interventions qui ont été recensées, comment ça va se passer la suite ?

M. le maire : La suite c'est que, cette délibération prise va être transmise au promoteur, voilà. Donc à l'équipe du promoteur, qui va nous répondre sur des points. Nous avons déjà répondu, ce que je viens de faire très rapidement à beaucoup de points, il semble que le promoteur a quelques petits points à la marge, notamment en matière de végétalisation, nous attendons de sa part, dans le cadre d'un prochain CoPil, je le répète, dans le cadre d'un prochain CoPil, nous attendons une intervention d'un architecte paysagiste, je dis bien un architecte paysagiste pour qu'il nous propose réellement son aménagement paysagé avant le dépôt du permis de construire. Voilà, sinon je ne vais pas repasser, j'ai donné les réponses qui ont été apportées. Déjà sur les réponses sur la voie, sur le recul, sur une partie des limites séparatives, sur le stationnement, voilà, sur l'aménagement de la rue Lorthiois, sur le prolongement de la rue de Verdun. Pour moi ce qui reste vraiment au niveau du promoteur propre, parce qu'on a des réponses de la MEL qui sont données, notamment la MEL sur l'étude EGIS et la MEL a inscrit au PPI l'aménagement du chantier des Prieux, donc le prolongement de la rue de Verdun, il est inscrit et les sommes sont inscrites aussi, et la rue Lorthiois. Le promoteur, c'est ce que nous attendons, c'est-à-dire son volet paysagé. D'ailleurs je pense, Monsieur LEBON, qu'on reviendra vers vous assez rapidement parce que j'ai souhaité un CoPil avant la fin du mois d'avril, comme il y avait les vacances, la date a été déterminée hier donc il faudra voir, Patricia, pour envoyer à tous les membres du CoPil rapidement pour qu'ils fixent à leurs agendas. Mais le CoPil il est loin, il est dans trois semaines, un mois parce que justement il y a ces vacances scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

18-Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Consciente du défi financier que représente la transition énergétique et bas carbone du territoire, la Métropole européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, la MEL anime et coordonne un dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), dont peuvent bénéficier les services de la MEL, les communes volontaires et autres structures éligibles du territoire (CCAS, Syndicat, ...). Dans ce cadre, la MEL propose aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) est l'un des principaux instruments nationaux de maîtrise de la demande en énergie. Réaffirmé dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce dispositif national entre dans sa cinquième période avec des objectifs renforcés.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, et conformément aux objectifs de réduction de la demande en énergie inscrits dans le Plan Climat Air Energie Territorial adopté en février 2021, le Conseil métropolitain a validé le 15 octobre 2021 la poursuite de cette offre de service mutualisée pour la période 2022-2025, et en a fixé les modalités de mise en œuvre le 17 décembre 2021.

Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, la MEL a conclu un contrat de vente des CEE avec la société OFEE (Groupe Leyton) pour les CEE valorisés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023. L'offre de prix négocié et garanti est de 6,8 € par Mwh cumac minimum. Les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 6,47 € par Mwh cumac généré.

Ce service mutualisé est mis à disposition des communes volontaires, via l'adoption d'une convention de prestation de service conclue avec la MEL, définissant précisément les modalités de mise en œuvre pour la période 2022-2023. Au cours du second semestre 2023, un avenant à cette convention sera proposé à chaque adhérent du dispositif afin de la prolonger pour deux nouvelles années et fixer les modalités financières de vente des CEE pour la période 2024-2025.

Pour la ville ce renouvellement d'adhésion s'inscrit avec l'animation de l'agenda 2030, le plan d'investissement pour la modernisation de l'éclairage public dans l'ensemble des actions qu'elle engage en faveur du climat et de la transition énergétique.

En tant que tiers-regroupeur des CEE, la MEL :

- pilote et coordonne ce nouveau dispositif, en affectant un agent dédié ;
- met à disposition des outils d'accompagnement, notamment un outil de gestion numérique qui permet de vérifier l'éligibilité des projets, de simuler la recette attendue, de constituer les dossiers et de transmettre les pièces justificatives nécessaires ;
- réalise a minima un dépôt par an auprès du Pôle national des CEE des demandes de certification complétées via l'outil de gestion numérique, correspondant à une action éligible au regard des critères CEE et réceptionnée entre le 15 août 2021 et le 31 décembre 2023 ;
- réceptionne les CEE sur son compte EMMY au bénéfice des membres du regroupement ;
- vend les CEE pour le compte des membres du regroupement ;
- puis redistribue à chaque membre du regroupement la recette de la vente selon le nombre de CEE obtenus par chacun.

La commune, membre du regroupement :

- s'engage à confier à la MEL le soin de valoriser ses CEE dans le cadre du regroupement ;
- identifie un référent technique CEE ;
- s'assure de l'éligibilité et de la recevabilité de ses actions d'efficacité énergétique ;
- crée et complète son dossier de demande de certification, depuis l'outil numérique mis à disposition, au plus tard dans les 3 mois à compter de la réception des travaux ;
- perçoit de la part de la MEL la recette de la vente de leurs CEE, et rembourse les frais de gestion à la MEL d'un montant maximum de 0,33 € par Mwh cumac généré.

La valorisation des CEE représente un double levier :

- un levier financier supplémentaire pour favoriser le passage à l'action ;
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider :

- d'adhérer ou de renouveler son adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé ;
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

M. le maire, rapporteur : Voilà, voilà ce qui rentre dans notre priorité. C'est-à-dire que, nous signons un renouvellement d'adhésion avec la MEL concernant donc les CEE. Les CEE c'est des taxes qui reviennent dans des recettes et ces recettes sont reversées aux communes. Voilà, donc nous avons des beaux projets pour absorber ces CEE, notamment des projets qui sont liés aux économies d'énergie, notamment l'éclairage public. Donc, la délibération que vous me proposer de signer avec la MEL, c'est de confier à la MEL la gestion de nos CEE parce que la MEL va gérer, gère, essaye de gérer tous les CEE de toutes les communes, les 95 communes. Bon il y en a certaines qui ne veulent pas mais plus on est nombreux, plus on a des moyens de pression de négocier sur les CEE et notamment le retour financier des CEE hein. Je rappelle que toutes les entreprises qui polluent sont tenues de payer, je veux dire pour faire court, une amende et cette amende elle peut être réinjectée pour faire des économies d'énergie. Voilà, des questions particulières, donc ceux qui sont pour cette délibération ? Donc j'excuse mais cette délibération devait être présentée par Jérémie mais Jérémie est au fond de son lit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

17-Motion de soutien au peuple Ukrainien

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'invasion de l'Ukraine par la Russie ne peut pas nous laisser indifférents et la Ville de Mouvaux tient à apporter tout son soutien au peuple Ukrainien.

Le Conseil Municipal condamne fermement cette invasion militaire au mépris des principes du droit international et de la légitimité d'un Etat souverain.

Le Conseil Municipal dénonce les terribles conséquences humaines de cette agression et exprime toute sa solidarité envers ses collègues élus locaux Ukrainiens en première ligne pour protéger leurs populations qui subissent les horreurs de la guerre.

Le Conseil Municipal s'associe aux appels à l'arrêt des combats et à l'ouverture d'un dialogue pour un retour à la paix.

Le Conseil Municipal salue l'élan de générosité des Mouvallois, qui très émus face aux souffrances et au courage du peuple Ukrainien, se mobilisent pour apporter leur aide au travers de dons et de propositions d'accueil de réfugiés.

Le Conseil Municipal soutient le Centre Communal d'Action Sociale de notre commune qui coordonne la chaîne de solidarité qui s'est naturellement constituée.

M. le Maire : Je me suis donc permis de vous envoyer les deux motions de soutien au peuple Ukrainien. Je n'ai pas eu de retour sur les éventuelles suggestions pour, on va dire, la compléter. Bon je pense que, à elle-même, elle est assez complète, je vais me permettre de la lire, elle est très généraliste et je laisserai la parole après à Marie qui va nous faire, très rapidement, un bilan de l'engagement des citoyens Mouvallois et personnellement en qualité de Maire, je suis très fier et très heureux parce que les Mouvallois et bien ils sont solidaires. Il y a eu un aspect humanitaire exceptionnel. Donc je lis la motion : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ne peut pas nous laisser indifférents et la ville de Mouvaux tient à apporter tout son soutien au peuple Ukrainien. Le conseil municipal condamne fermement cette invasion militaire aux mépris des principes

du droit international et de la légitimité d'un état souverain. Le conseil municipal dénonce les terribles conséquences humaines de cette agression et exprime toute sa solidarité envers ses collègues élus locaux Ukrainiens en première ligne pour protéger leurs populations qui subissent les horreurs de la guerre. Le conseil municipal s'associe aux appels à l'arrêt des combats et à l'ouverture d'un dialogue pour un retour à la paix. Le conseil municipal salut l'élan de générosité des Mouvallois, qui très émus face aux souffrances et au courage du peuple Ukrainien, se mobilise pour apporter leur aide aux travers de dons et de propositions d'accueil de réfugiés. Le conseil municipal soutient le centre communal d'actions sociales de notre commune qui coordonne la chaîne de solidarité qui s'est naturellement constituée ».

Avant de laisser la parole à Marie, j'ai souhaité qu'il y ait qu'un seul interlocuteur, le CCAS, qu'il y ait qu'un seul guichet, le CCAS. Et j'ai demandé au CCAS qu'il ait un interlocuteur : l'Etat, voilà. C'est-à-dire que, si on a des besoins particuliers ou des demandes d'informations, c'est l'Etat. Par contre, l'Etat nous a envoyé vers une association Ukrainienne, il nous a dit « voilà si vous avez des dons, vous pouvez les envoyer à cette association ». Marie je te laisse la parole.

Mme CHAMPAULT : Merci monsieur le Maire. Donc effectivement le CCAS de Mouvaux s'est bien mobilisé depuis le premier jour pour coordonner la chaîne de solidarité qui s'est immédiatement mise en place. Très rapidement on a eu beaucoup d'appels téléphoniques, cela a été l'urgence un peu de savoir comment ça se passait ou en tout cas pour être dirigé. Donc on a pu au moins orienter en fait toutes les initiatives qui étaient proposées. Une belle mobilisation de beaucoup de Mouvallois, on a eu plus de 150 personnes qui se sont déplacées au CCAS pour faire des dons, essentiellement de l'hygiène pour les bébés et puis des médicaments. On s'est basé sur une liste bien précise, qui nous est fournie, comme disait monsieur le Maire, par l'Etat. Ces personnes sont venues, on a eu par ailleurs 12 familles qui se sont proposées pour accueillir aussi, éventuellement des familles Ukrainiennes. Donc dans ces cas-là, le CCAS est chargé de les inscrire en fait sur le site de la Préfecture et auprès de la Croix Rouge, ce sont les deux référents. Après, on n'a pas effectivement de retour pour savoir ce qui se passe sur la ville de Mouvaux, quelles sont les familles qui accueillent et je sais que, moi je vous parle vraiment de ce qui a été recensé par rapport au CCAS, mais vous avez vu sur les réseaux, il y a plein de Mouvallois qui se sont mobilisés, il y a eu des convois qui sont partis, il y a des familles qui accueillent, ... Voilà, nous on n'a pas le retour sur ces personnes recensées sur la ville de Mouvaux et en tout cas, on a énormément d'appels encore et encore des dons, plus de 30 m². Je voudrais signaler aussi que, non seulement les Mouvallois sont mobilisés mais il y a aussi les commerçants, les pharmacies, les écoles, j'en oublie ..., les services de la petite enfance qui sont mobilisés aussi, et donc grâce à ces collectes on a pu faire 3 chargements en fait auprès d'une association. Je remercie aussi les services municipaux, les services techniques qui ont fait le lien avec cette association pour pouvoir décharger en fait tous les dons qui ont été proposés au CCAS et je remercie vraiment chaleureusement aussi le CCAS parce que j'ai des agents qui ont eu donc toute la période covid où ils ont été vraiment sur le pont et qui le sont aujourd'hui encore pour accueillir en fait toutes les personnes qui sont là, qui sont vraiment à l'écoute et voilà, et puis donc un grand merci à toutes ces familles que l'on ne voit pas, qui sont invisibles mais qui sont bien présentes sur le territoire de Mouvaux et on peut saluer effectivement la mobilisation, on peut être fiers de nos Mouvallois et des autres aussi parce qu'il y en a certaines d'autres communes qui venaient aussi parce que c'est un peu le bouche à oreille. Voilà donc tout notre soutien renouvelé aux familles Ukrainiennes et voilà on peut effectivement être fiers de ce qu'on peut faire.

M. le Maire : Remerciements aussi aux commerçants, il y a eu des dons de commerçants, et aux pharmacies. Les pharmacies qui ont donné du matériel qui est fort utile et fort demandé. Même chose, nous, on se plie aux exigences de l'Etat et aux recommandations du consul général d'Ukraine. Bon, il ne faut pas donner de vêtements, il faut arrêter de donner des vêtements, ça ne sert strictement à rien, d'ailleurs les vêtements qui sont donnés aujourd'hui ne partent même pas, ils sont stockés et vont être, à mon avis, distribués à d'autres associations caritatives. Par contre, il y a des besoins plus particuliers : des couches pour bébés, ils ne trouvent plus de couches bébés, des serviettes hygiéniques, ils n'en trouvent plus non plus. Voilà, et j'ai eu le plaisir de rencontrer le consul général mais aussi, alors là par visioconférence, alors j'ai son nom, je ne vais pas l'écorcher, mais c'est le maréchal qui est gouverneur de la région de Silésie, qui est donc la région qui est limitrophe avec l'Ukraine, qui accueille près de 2 millions de réfugiés, voilà. Et qui, lui, appelle aussi à l'aide internationale parce qu'il accueille 2 millions de réfugiés, il va avoir de gros problèmes, de grosses difficultés dans les prochaines semaines. Ce que m'a dit le consul général, d'une façon générale, il y a très peu d'Ukrainiens qui veulent venir en France, très très peu parce qu'il y a la barrière de la langue et puis ils ont cette résistance, ils veulent rester à proximité. Déjà parce qu'il y a leurs maris ou leurs enfants, leurs grands enfants qui sont juste de l'autre côté de la frontière qui continuent à se battre, donc ils veulent rester à proximité donc c'est-à-dire ils veulent rester en Hongrie, ils veulent rester en Roumanie, ils veulent rester en Slovaquie, ils veulent rester en Moldavie. Ils veulent rester là, tout autour avec une particularité beaucoup plus dense sur la Pologne parce que le peuple Polonais a subi beaucoup de choses de la Russie on va dire, donc il y a des échanges qui sont historiques entre les deux et ce que je ne savais pas c'est qu'il y a une population Ukrainienne qui allait travailler souvent comme les frontaliers, comme chez nous, Ukrainiens en Pologne. Donc c'est pour et la langue n'est pas barrière non plus. Voilà, y en a t-il d'autres qui veulent prendre la parole à ce sujet ? Donc je vous propose de voter cette motion, si c'est possible à l'unanimité. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous au prochain conseil pour faire un point si la situation ne s'est pas améliorée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

AGENDA

Judi 31 mars, 18h30, salle du Conseil : réunion préparatoire aux élections

Vendredi 1^{er} avril à 18h30, salle du Conseil : remise de chèque à l'UNICEF suite à la course solidaire

Vendredi 1^{er} avril à 20h, L'étoile : Quatuor Elmire

Samedi 2 avril, 9h, salle du Conseil : commission extra-municipale de l'Environnement

Dimanche 3 avril, 12h15, salle Bercker : repas de Pâques des aînés

Mardi 5 avril, 18h, salle Leplat : commission Environnement

Judi 7 avril, 18h, salle Leplat : commission Culture, Animation, Commerces, Economie

Vendredi 8 et samedi 9 avril, 20h, L'étoile : Théâtre « Le Refuge » Troupe La Parenthèse, organisé par Mouvaux Solidarité au profit de LUDOPITAL

Samedi 9 avril, 10h30, salle Bercker : Assemblée Générale du Comité des Anciens des Francs

Dimanche 10 avril, de 8h à 19h : élection présidentielle

Lundi 18 avril, de 14h à 18h, parc du Hautmont : FESTI CHOCO

Dimanche 24 avril, de 8h à 19h : élection présidentielle

Samedi 30 avril, 20h30, L'étoile : théâtre impro : RIRE !

Dimanche 1^{er} mai, de 7h à 14h, Cœur de ville : braderie organisée par le Lions Club

Dimanche 1^{er} mai, 10h, salle Bercker : cérémonie de remise des médailles du Travail

Vendredi 6 mai, 18h15, Grand Boulevard, Fermette et parc du Hautmont : vernissage expo photos UTOPIA Lille 3000

Samedi 7 mai, 9h, salle du Conseil : commission extra-municipale de l'Environnement

Dimanche 8 mai – Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 :

10h30 : rassemblement Place de la Paix pour le cortège – **11h** : cérémonie de recueillement au monument aux Morts pour la France, parc du Mémorial

Samedi 14 mai, 9h, salle du Conseil : commission Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse

Judi 19 mai, 18h30, salle du Conseil : commission Sports, Loisirs, Vie associative

Vendredi 20 mai : Fête des voisins

Dimanche 22 mai, de 7h à 13h, rues des Prioux et du 11 novembre : Vide-greniers Saint Exupéry

Samedi 4 juin, 9h, salle du Conseil : commission Environnement

Lundi 6 juin, 15h : loto dans le cadre des 40 ans du Vallon Vert

Mardi 7 juin : voyage des aînés à Dunkerque

Mercredi 8 juin, 15h : démonstration de danse de salon dans le cadre des 40 ans du Vallon Vert

Samedi 11 juin, 16h : kermesse avec présence des familles des résidents dans le cadre des 40 ans du Vallon Vert

Dimanche 12 juin : élections législatives

Mardi 14 juin, 18h30, parc du Hautmont : fête des familles et auberge espagnole service Petite enfance

Vendredi 17 et samedi 18 juin, 20h, L'étoile : opéra bouffe « Le Roi Pausolle » - CRR de Lille + Ville

Dimanche 19 juin : élections législatives

Dimanche 19 juin, de 6h à 13h, rues Prévost, Gabriel Péri et Rouget de Lisle : vide-greniers de l'association Parlons Francs

Mardi 21 juin, 18h, parc de la mairie : fête de la musique

Mercredi 22 juin, 19h : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.